



Société jurassienne d'émulation
Cercle d'études historiques

Construire la paix, éviter la guerre

LICEH N° 48
Octobre 2017

Eugène Péquignot

Dans les conférences internationales entre-deux- guerres

› ceh@sj.e.ch
› sj.e.ch
› diju.ch



Sommaire

4 **Editorial**

6 **Les auteurs**

Articles

7 Eugène Péquignot, témoin de la réorganisation
économique mondiale, — Christophe Koller et Clément Crevoisier

9 Une figure incontournable de l'administration fédérale
de l'entre-deux-guerres — Christophe Koller

11 Pour aller plus loin

12 Les conférences internationales dans la résolution des conflits :
échecs et réussites — Antoine Fleury

18 L'économie pour ou contre la guerre ? — Georges-Henri Soutou

20 La Suisse et les problèmes monétaires et financiers internationaux,
de Gênes à Bretton Woods — Marc Perrenoud

30 Eugène Péquignot : la paix de proximité — Antoine Glaenzer

Extraits de « La Conférence internationale de Gênes, souvenirs et impressions » — Eugène Péquignot

39 Membres de la délégation suisse à la conférence de Gênes

40 Extraits

Dans le «Quotidien Jurassien»

54 Dossier

55 Interview d'Antoine Fleury par Jacques Chapatte

58 **Hommage à François Kohler — Alain Cortat**

Leporello

Chronologie des principaux événements, conférences
et personnalités cités dans le cahier. Dossier iconographique

Editorial

«[Il] semble que seule la Providence puisse remettre de la stabilité et de l'ordre dans le monde.» C'est par ces mots qu'Eugène Péquignot (1889-1962) conclut sa conférence devant les membres de la Société jurassienne d'émulation (section de Berne) le 3 mars 1923. Cette «causerie» sera publiée en 1926 sous le titre «La Conférence internationale de Gène : souvenirs et impressions». L'évocation de ce mémoire du futur secrétaire général du Département fédéral de l'économie (1929-1951) nous semblait particulièrement indiquée pour introduire notre journée d'étude 2015 consacrée aux conséquences de la Première Guerre mondiale vues sous l'angle des relations internationales. Une approche qui nous permettait de relier le Jura au monde mais encore de faire appel à un second Jurassien éminent spécialiste de l'histoire des relations internationales, Antoine Fleury, professeur honoraire de l'Université de Genève. L'analyse de la résolution des conflits, la montée en force des nationalismes, le protectionnisme ou le renforcement des prérogatives de l'Etat central sont autant de domaines de prédilection que partagent Antoine Fleury avec Eugène Péquignot.

Antoine Fleury publia notamment en 1991 un article consacré au rôle de la Suisse et des états neutres lors de la Conférence économique de Gênes¹. Il a fait la connaissance d'Eugène Péquignot à travers la mise en oeuvre d'un incroyable chantier, le programme de publication des *Documents diplomatiques suisses* débuté dans les années 1970. Le style du haut commis de l'Etat, connu des experts, y apparaît sur des sujets liés à l'économie suisse (les arrêtés fédéraux urgents touchant tous les secteurs économiques sinistrés par la Guerre), aux crises et leurs conséquences (sauvetage et réorganisation de l'horlogerie ou du tourisme) et jusqu'aux questions internationales (les zones franches) qui l'occupent jusqu'à la fin de sa carrière.

Dès lors, nous saisismes l'occasion de dépasser le localisme jurassien et d'investir le thème de la commémoration de la Première Guerre mondiale par l'analyse de ses conséquences désastreuses pour l'Europe et le Jura. Le Musée jurassien d'art et d'histoire, qui proposait alors son exposition *14-18 : Regards actuels*, offrit l'espace idéal pour accueillir notre colloque. Les archives cantonales jurassiennes, conservatrices du remarquable fond d'archives d'Eugène Péquignot, fournirent leur appui scientifique et documentaire.

Après une présentation du contexte général par Christophe Koller, historien économiste, Antoine Fleury évoqua les conséquences politiques et diplomatiques de la Grande Guerre.

1 Antoine Fleury, «The role of Switzerland and the neutral states at the Genoa Conference», in : 'Genoa, Rapallo, and European Reconstruction in 1922', Cambridge : Cambridge University Press, 1991.



Georges-Henri Soutou, professeur à Paris IV Sorbonne, poursuivait sur le thème des conséquences économiques du conflit. Marc Perrenoud, collaborateur scientifique aux Documents diplomatiques suisses, développait encore la thématique financière tandis qu'Antoine Glaenger, archiviste cantonal, présentait la carrière et l'oeuvre générale de Péquignot de même que son fonds archivistique déjà mentionné.

Chaque intervention était précédée par la lecture de morceaux choisis de la « causerie » effectuée par la comédienne Pascale Güdel, laquelle put nous faire revivre avec émotion les exploits du jeune secrétaire de délégation dans la région génoise au printemps 1922. Au colloque s'ajoutait un volet vulgarisateur pas le biais de la publication, dans le *Quotidien jurassien*, d'une double page thématique.

Le présent cahier publie donc les actes de cette journée d'histoire qui a vu une trentaine de personnes se rencontrer dans une cordiale atmosphère d'échange. Après les contributions des auteurs, le lecteur trouvera reproduits les extraits de la causerie qui les ont inspirés. Afin de se mouvoir avec plus d'aisance dans ce complexe entre-deux-guerres, nous avons également réuni en une chronologie les événements de la période évoqués dans le cahier. Le document est imprimé sur un « leporello » indépendant complété d'un petit dossier iconographique.

Il est à souhaiter que la discipline historique se penche avec attention sur les archives du Fonds Péquignot. Dès 1919, le Jura est marginalisé et en régression économique, conséquence de la mise à l'écart par la France d'une Alsace-Lorraine meurtrie par quatre années de guerre mais aussi conséquence des crises internationales à répétition et de la montée du protectionnisme. Les frontières politiques et idéologiques deviennent de plus en plus hermétiques, entraînant l'Europe vers le fascisme et la Seconde Guerre mondiale. Nous le constatons, la période, et la position qu'y occupe le Jura, n'est pas sans enjeux communs avec notre époque.

Cette LICEH 47 se complète d'un hommage à François Kohler (1944-2016), fondateur de notre Cercle d'étude et historien de première importance pour l'histoire suisse et régionale. Merci à Alain Cortat, lui-même ancien président de notre Cercle, pour ce texte riche et chaleureux.

Les auteurs

Antoine Fleury

Professeur émérite d'histoire des relations internationales à l'Université de Genève, directeur du programme de publication des Documents diplomatiques suisses (DDS-dodis) de 1992 à 2008.

Georges-Henri Soutou

Professeur émérite d'Histoire contemporaine à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV) et à l'Institut d'études politiques de Paris, membre de l'Institut de France.

Marc Perrenoud

Conseiller scientifique aux Documents Diplomatiques Suisses (DDS-dodis), conseiller scientifique de la Commission indépendante d'Experts Suisse Seconde Guerre mondiale («Commission Bergier») de 1997 à 2001.

Antoine Glaenzer

Archiviste cantonal jurassien.

Christophe Koller

Historien économiste, directeur ESEHA, membre du Cercle d'études historiques, responsable du portail CHStat.ch.

Clément Crevoisier

Historien et historien de l'art indépendant, membre du Cercle d'études historiques.

Les Documents Diplomatiques Suisses (DDS)

Les DDS sont un projet d'édition des documents clefs de la politique étrangère de la Suisse. L'objectif de la collection de Documents Diplomatiques Suisses est à la fois scientifique et pratique. Il s'agit, dans l'esprit de ceux qui en assument la responsabilité, de mettre à la disposition des chercheurs et des praticiens, les sources officielles utiles à la reconstitution et à la compréhension de l'histoire de la politique étrangère de la Suisse, d'un Etat neutre mais profondément impliqué dans le système politique international. La sélection et l'édition des documents ainsi que la rédaction de l'appareil critique sont réalisées par une équipe de chercheurs, recrutés dans différentes universités du pays. Trente volumes ont été publiés à ce jour. (www.dodis.ch)

Articles

Eugène Péquignot, témoin de la réorganisation économique mondiale

Par Christophe Koller et Clément Crevoisier

Article paru dans le supplément week-end du Quotidien Jurassien du 20 juin 2015

*« Il était assez indifférent que notre argent de poche
se montât à vingt pfennigs ou à vingt marks : comme papier,
pour écrire, cela faisait toujours l'affaire. »*

Klaus Mann, *Le Tournant*

Du 10 avril au 19 mai 1922, trente-quatre nations européennes se réunissent à Gênes pour tenter de contenir une crise financière, économique et monétaire sans précédents. Ils aboutissent à la mise en place du système d'échange monétaire international qui perdure aujourd'hui au travers du FMI et de la Banque mondiale. Juriste et haut commis de l'Etat fédéral, le Jurassien Eugène Péquignot (1889-1962) fut un témoin privilégié de cet événement.

Après la Grande guerre, une instabilité généralisée

Les bouleversements géostratégiques entraînés par la Première Guerre mondiale sont tels que le moment constitue la principale césure de l'histoire des relations internationales. Les répercussions sur l'organisation économique, monétaire, sociale et politique du 20^e siècle seront fondamentales.

La guerre et ses 9 millions de morts ont affaibli l'Europe : destructions à grande échelle, perte des moyens de production, fort endettement des Etats. Les empires ottoman et autrichien ont été démembrés. L'hégémonie de l'Empire britannique et son système libéral basé sur la stabilité monétaire de l'étalon-or et sur le marché des exportations, a été désintégrée. C'est l'heure de la montée en puissance du Nouveau Monde : Etats-Unis, Canada, Argentine, Brésil.

Au début des années 1920, les crises se multiplient en Europe. Elles sont économiques par la surproduction industrielle et la cartellisation, monétaire par l'inflation et la dévaluation des monnaies, sociale par l'explosion du chômage et la paupérisation, politique par la contestation du système capitaliste. L'essor du mouvement ouvrier, du communisme et du bolchévisme – vainqueurs en Russie – ont remplacé le Reich allemand comme principale menace pour les Alliés.

La Conférence internationale de Gênes

Les nations, Angleterre et France en tête, cherchent le retour à l'ordre libéral et la stabilisation européenne. Elles promeuvent les traités internationaux et la création de la Société des Nations basée sur le programme du président américain Woodrow Wilson. Mais les grandes questions sont financières et monétaires. Les dettes de guerres ont provoqué une augmentation de la pression fiscale et des fuites massives de capitaux. On parle double-imposition et secret bancaire. Les Etats décident donc de négocier pour tenter de régler ces problèmes cruciaux. Ils convoquent la Conférence internationale économique et monétaire de Gênes, qui réunira six semaines durant, au printemps de 1922, trente-quatre nations européennes.

Le rôle de la Suisse et la présence d'un certain Eugène Péquignot

Pays neutre, la Suisse est considérée comme un interlocuteur fiable et apte à jouer les intermédiaires non seulement entre les ennemis anciens belligérants mais aussi entre les Alliés devenus rivaux, Français et Anglais, Anglais et Américains. C'est ainsi que dès 1917, des conférences d'experts internationaux se tiennent à Paris, Bruxelles et en Suisse (Conférence des neutres) et préparent les recommandations qui seront officialisées dans la capitale ligurienne. Durant la conférence, la Suisse portera également la voix des Etats-Unis, grands absents car empêchés par le Congrès et obligés de jouer en coulisse.

Eugène Péquignot est un témoin privilégié de ce processus. Juriste, entré en 1913 au Département fédéral de l'économie comme secrétaire et traducteur, remarqué pour ses qualités, il prend part aux préparatifs de la Conférence de Gênes et est désigné comme membre de la délégation suisse, délégation par ailleurs emmenée par deux conseillers fédéraux, un conseiller national et quatre autres experts et responsables. Péquignot est alors âgé de 33 ans. A son retour, il fera rapport de son expérience génoise à l'occasion d'une «causerie» qu'il donne à Berne le 3 mars 1923 sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation. L'exposé, témoignage de premier plan, sera publié en 1926 chez K.-J. Wyss-Erben Editeurs.

Gênes à l'origine du système monétaire international

C'est en vain que les Alliés ont cherché le rétablissement de la stabilité internationale à Gênes. L'Allemagne et la Russie, sommées de payer pour l'une des réparations de guerres et pour l'autre une dette tsariste exorbitantes, décident même, en marge de la conférence, d'une alliance particulière par laquelle elles renoncent mutuellement à être remboursées de leurs dépenses et dommages de guerre. C'est le traité surprise dit «de Rapallo» et qui crée la sensation.

La conférence de Gênes parvint cependant à mettre en place les bases d'un système d'échange international. L'idée était de créer un organisme international qui serait à la

disposition des Etats désireux de recourir aux crédits en vue d'être à même de payer leurs importations essentielles. Le système permettait dans un deuxième temps aux Etats de garantir le risque à l'exportation, enjeu particulièrement important pour des pays exportateurs comme la Suisse ! Il fonctionnera entre 1922 et 1930 puis sera remis en place en 1944 par les Accords de Bretton Woods à la base des nouvelles organisations économiques internationales, FMI et Banque mondiale, en vue de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la Guerre – le dollar jouant désormais le rôle de pivot et de valeur refuge.

Une figure incontournable de l'administration fédérale de l'entre-deux-guerres

Par Christophe Koller

Le Jurassien Eugène Péquignot (1889-1962) est bien placé pour observer le marasme provoqué par la Guerre de 14-18 et ses conséquences sur l'économie suisse et mondiale. Après des études de droit à l'Université de Berne, ce ressortissant de Saignelégier entre en 1913 comme secrétaire et traducteur de langue française au Département fédéral de l'économie publique. Dès 1923, il est adjoint au directeur de la puissante Division du commerce et, en 1929, il est nommé responsable du Secrétariat général, acceptant d'ailleurs d'occuper ce poste ad intérim jusqu'à sa nomination officielle en 1939. Le haut fonctionnaire s'impliquera comme juriste dans la mise en place de la législation destinée à la politique de sauvetage des principales branches de l'économie suisse : agriculture, hôtellerie, textile, industrie horlogère. Il est aussi responsable de la mise en place et de la supervision de l'économie de guerre et auteur d'un ensemble de textes législatifs de première importance (arrêtés fédéraux urgents), de missives, d'un nombre impressionnant de discours, de préfaces et d'une correspondance énorme avec les principaux acteurs du monde économique en Suisse et à l'étranger. Pendant plus de 40 ans, Eugène Péquignot fut ainsi le collaborateur immédiat des Conseillers fédéraux radicaux en charge de l'économie publique, soit Edmond Schulthess (1913-1935), Hermann Obrecht (1935-1940), Walter Stampfli (1940-1947) et Rodolphe Rubattel (1947-1954).

Du point de vue économique

Eugène Péquignot joue un rôle central dans la réorganisation et l'assainissement de l'industrie horlogère. Il contribue à la mise sur pied de la plupart des arrêtés fédéraux urgents de l'entre-deux-guerres et du «statut légal de l'horlogerie» entré en vigueur en 1947. Il est co-auteur de la législation sur le contrôle des prix, établie en 1936, membre de la commission fédérale de défense nationale économique et délégué du Conseil fédéral auprès de l'ASUAG.

Sur le plan international

Péquignot n'est pas en reste. Alors âgé de 33ans, le Franc-montagnard sera désigné comme secrétaire de la délégation suisse à la Conférence économique et monétaire de Gênes (1922), représentant du Conseil fédéral à la Conférence internationale de l'opium en 1924 et 1925 et responsable de la rédaction de la partie économique de la question des zones franches de la Haute Savoie et du pays de Gex en 1932. Enfin, en 1939, Eugène Péquignot sera nommé membre titulaire du Comité économique par le Conseil de la Société des Nations.

Au niveau politique

Le caractère indépendant du Jurassien s'affirme. Il se laisse difficilement manipuler par des personnes (même puissantes) ou des partis soutenant des idées qui iraient à l'encontre des siennes et de «l'intérêt général». Le procès l'opposant à l'ingénieur zurichois Emilio Kronauer, Secrétaire général de la Société suisse des constructeurs de machines en est un vibrant exemple. Comme le souligne son biographe Christophe Nydegger (1998), malgré un soutien initial des milieux conservateurs jurassiens, Péquignot réussira à rester toute sa vie en dehors des partis et rejettera de multiples propositions de candidatures tant sur le plan fédéral (Conseil national et Conseil des Etats) que sur le plan cantonal. Sur le plan culturel et scientifique, notons que le Franc-Montagnard est très actif dans de nombreuses associations défendant les intérêts jurassiens et romands. Il résidera la majeure partie de sa vie à Berne et deviendra ainsi un intermédiaire culturel de tout premier plan entre Suisses allemands et Suisses romands. En 1912, il entrera à la Société jurassienne d'émulation, puis dès 1932, rejoindra la section de Berne où des débats ont déjà lieu entre séparatistes et partisans du statut quo. C'est d'ailleurs à l'instigation de la SJE et à Berne qu'il présentera le 3 mars 1923, en tant que secrétaire de la délégation suisse, ses «souvenirs et impressions de la Conférence internationale de Gênes». Il contribuera à Berne à la création de l'Ecole française, laquelle bénéficie de son appui moral et financier et de ses relations. Il s'investit également auprès de l'ADIJ pour un projet de tournage d'un film devant servir à mieux faire connaître les industries du Jura bernois. Péquignot sera encore membre de Pro Jura ainsi que membre fondateur et président, dès 1957, de l'Université populaire jurassienne.

Pour aller plus loin

A la Bibliothèque cantonale jurassienne

Eugène Péquignot, *La conférence internationale de Gênes : souvenirs et impressions : causerie donnée à Berne, le 3 mars 1923 sous les auspices de la Société jurassienne d'Emulation*, K.-J. Wyss-Erben, Berne, 1926.

Christophe Nydegger, *Perception et défense des intérêts jurassiens par un haut fonctionnaire fédéral*, mém. lic. (non publié), Fribourg, 1997.

Eugène Péquignot, 1889-1962, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, cat. expo. Porrentruy, 1987.

Christophe Koller, *L'industrialisation et l'Etat au Pays de l'horlogerie*.

Courrendlin : CJE, 2003.

Aux Archives cantonales jurassiennes

Fonds Eugène Péquignot, dossier « Conférences internationales, Société des Nations, etc., 1920-1957. »

Sur le net

Christophe Nidegger, *Perception et défense des intérêts jurassiens par un haut fonctionnaire fédéral : Eugène Péquignot (1889-1962)*, in: Lettre d'information / Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation. - No 17 (mars 1998), p. 4-10.

→ sje.ch/images/docs/ceh_info-017.pdf

Les conférences internationales dans la résolution des conflits : échecs et réussites

Par Antoine Fleury

A partir du témoignage d'Eugène Péquignot, sur la Conférence de Gênes, il est important de situer ce grand événement diplomatique du début des années vingt dans un contexte plus vaste, celui de la construction d'un monde de paix après le premier conflit mondial. Le texte de Péquignot tout en apportant des informations de circonstances sur le grand rassemblement diplomatique convoqué à Gênes du 10 avril au 19 mai 1922 fait référence aux grands problèmes politiques, économiques, financiers, sociaux et idéologiques issus de la Grande Guerre.

L'exemple de la question russe

Parmi ces problèmes, je me suis attaché à relever les passages relatifs à ce qu'on a appelé la « question russe ». Celle-ci constitue un chapitre important des relations internationales de l'après-guerre, inscrit à l'ordre du jour de la conférence de Gênes.

Faut-il rappeler que la Russie bolchevique s'est opposée à la Paix de Versailles, Lénine ayant créé la 3e Internationale appelée à réunir tous les prolétaires du monde contre la Société des Nations, qualifiée d'organisation des Etats bourgeois ? De ce fait, la Russie s'est trouvée isolée du reste des Etats réunis au sein de la Société des Nations ; l'Allemagne vaincue était elle aussi tenue à l'écart de la Société des Nations qu'elle ne rejoint qu'après les Accords de Locarno d'octobre 1925. Quant aux Etats-Unis d'Amérique dont leur Président Wilson avait été un des promoteurs de la nouvelle organisation de « League of Nations », ils n'ont pas ratifié le Traité de Versailles ni le Pacte de la Société des Nations.

Dans un contexte de grande crise économique qui hypothèque l'avenir de l'Europe en 1920 et sa reconstruction, c'est le Premier Ministre britannique, Lloyd George, qui nourrit l'ambition de convoquer une grande conférence diplomatique à laquelle il convie tous les Etats du continent, y compris l'Allemagne et la Russie soviétique.

A vrai dire, c'est la Russie soviétique qui apparaît d'emblée comme la vedette principale de la conférence, représentée par une importante délégation d'une cinquantaine de membres. Il s'agissait ni plus ni moins que de réinsérer la Russie dans le concert des Nations, de l'associer à un vaste chantier de reconstruction économique auquel les puissances industrielles de l'Europe étaient particulièrement intéressées.

Une des conditions d'une collaboration entre la Russie et les Etats représentés à Gênes, était que la Russie révolutionnaire s'abstienne de toute propagande subversive de l'ordre établi et du système politique dans d'autres pays. Mais la question la plus épineuse,

était celle du remboursement des dettes et emprunts russes consentis au régime du Tsar ; Lénine avait décrété que l'Etat des Soviets ne saurait rembourser ces capitaux accordés à l'ancien régime.

Le rapport de Péquignot, membre de la délégation suisse à Gênes (8 membres), reproduit des textes essentiels des interventions des principaux délégués diplomatiques au sujet de la question russe ainsi que sur le fameux accord bilatéral germano-soviétique, signé à Rapallo le 16 avril 1922.

Cet acte diplomatique a été un coup de tonnerre dans le déroulement de la conférence, lui procurant une atmosphère sinistre d'échecs, nourrie par le soupçon d'une nouvelle collusion germano-communiste contre l'Europe libérale [voir extrait 9]. Cet accord qui permit une collaboration entre Allemands et Soviétiques, notamment dans le développement industriel et des techniques militaires, a nourri pendant longtemps ce que l'on va appeler le « syndrome de Rapallo », à savoir une orientation pro-soviétique de la politique allemande qu'il s'agisse de l'éphémère Pacte Hitler-Staline de 1939-1941 ou de l'Ost-Politik menée par Willy Brandt dans les années 1970 !

Par rapport à l'ambition du Premier Ministre britannique d'associer l'Allemagne et la Russie au nouvel ordre international, les résultats de la conférence de Gênes ont été bien maigres ; certes, la question russe, notamment celle de ses dettes a été programmée dans d'autres conférences, mais elles n'aboutiront pas [voir extraits 11 et 12]. En revanche, le fait que l'Allemagne se soit rapprochée explicitement de la Nouvelle Russie va inciter les Puissances à renouer elles-mêmes les relations diplomatiques et commerciales avec la Russie soviétique, sans que cette dernière ait consenti à rembourser ses dettes. Enfin, préoccupées de rééquilibrer la politique de l'Allemagne, les Puissances de Versailles offrent à cette dernière des garanties de paix sur ses frontières occidentales (en réaction aux conséquences déléteres de l'expédition franco-belge dans la Ruhr en 1923), explicitées dans les accords signés à Locarno en octobre 1925, véritable oeuvre de pacification en Europe.

La Suisse était elle aussi très intéressée à renouer avec la Russie soviétique et avait placé quelques espoirs à la fois dans un rapprochement entre l'Allemagne et les Puissances du Traité de Versailles et dans le retour de la Russie dans le concert des Nations. Durant la conférence de Gênes, le chef de la diplomatie suisse, Giuseppe Motta, a servi à plusieurs reprises d'intermédiaire entre les délégations, notamment entre le Premier Ministre Lloyd George et la Délégation soviétique. Le jeune fonctionnaire Péquignot rend compte de ces vas-et- viens entre délégations [voir extrait 10].

Pour sa part, la délégation suisse espérait elle aussi un rapprochement avec les Soviétiques, avec lesquels les relations avaient été interrompues en 1918, à la suite de l'expulsion de la représentation bolchevique à Berne dans le contexte de la « Grève générale » de novembre

1918. C'était la seule représentation diplomatique des Soviets en Europe centrale et occidentale.

A vrai dire, les pourparlers poursuivis après la conférence de Gênes ont été brusquement interrompus à la suite de l'assassinat à Lausanne, le 10 mai 1923, du délégué soviétique Vorovsky à la Conférence sur le règlement de la Question d'Orient (Empire ottoman).

Or, cette affaire a eu des répercussions insoupçonnées. En effet, l'assassin de Vorovsky, un Suisse de Russie, Conradi, arrêté par la police vaudoise et traduit en justice, a été acquitté par le Tribunal de Lausanne. L'opinion internationale en a été stupéfaite en dehors des milieux anti-communistes qui ont traité Conradi de héros dans la lutte contre le bolchevisme.

Particulièrement remontée contre la Suisse et ses autorités, Moscou a exigé des excuses et des réparations. Berne n'a jamais pu se résoudre à répondre aux exigences intégrales de la Russie, même si le chef de la diplomatie Motta a longtemps travaillé en vue d'une solution équitable de ce triste épisode. Mais l'opinion dominante au parlement et dans la presse était opposée à un quelconque compromis avec la Russie soviétique. Une atmosphère anti-communiste dominait alors les esprits.

Malgré l'absence de relations diplomatiques, des contacts pratiques eurent lieu que ce soit sur le plan industriel, notamment dans l'horlogerie où des arrangements intéressants ont été conclus dans le contexte de la crise des années trente, ou encore sur le plan diplomatique. En effet, une délégation soviétique a pris part aux comités préparatoires de la Conférence du désarmement qui s'est tenue à Genève en 1932-1934. En 1934, l'URSS intégra la Société des Nations qu'avaient déjà quittée le Japon, l'Allemagne et bientôt l'Italie (1935). Cette présence soviétique à Genève a permis plusieurs échanges, appréciés dans certains milieux, mais suspects aux yeux de la majorité de l'opinion. Aussi, lors du débat au sein de la Société des Nations sur l'entrée de la Russie de Staline dans l'organisation de paix, le délégué suisse Motta a tenu un discours particulièrement critique à l'égard de l'URSS et de son régime, expliquant les raisons du refus. Au nom du Conseil fédéral, il a voté contre l'adhésion de l'URSS, mais s'est abstenu lors de sa désignation comme membre permanent (en tant que grande puissance) du Conseil de la Société des Nations. Cette prise de position et les propos tenus par le délégué suisse ont reçu un appui discret de plusieurs représentants d'Etats étrangers, chargés au nom de leur gouvernement respectif, d'accepter l'adhésion soviétique, au nom de la «Realpolitik».

A la suite de cette déclaration anti-soviétique de Motta, répercutée dans la presse internationale, la diplomatie soviétique et notamment Staline n'ont pas manqué de nourrir une profonde aversion pour la politique menée par le Conseil fédéral, lui reprochant d'avoir partie liée avec les puissances fascistes.

Il faudra attendre le retour de la Russie parmi les Grandes puissances de la coalition victorieuse en 1945, s'affirmant comme la puissance dominante sur le continent européen, pour que le Conseil fédéral parvienne à négocier en 1946 le rétablissement des relations diplomatiques avec l'URSS de Staline.

Par la suite, dans le contexte de Guerre froide, marquée par des périodes de détente, Moscou sut apprécier la position de neutralité de la Suisse (dont le modèle fut explicitement imposé par le Kremlin à l'Autriche en 1955) et attacher une importance croissante au rôle de Genève dans la politique mondiale.

Sur les efforts de paix depuis la fin du premier conflit mondial

Que reste-t-il de la Paix de Versailles, autrement dit de l'ordre international instauré après le premier conflit mondial, destiné à établir et à garantir la concorde entre les nations et à leur assurer le bien-être économique et social ? Si les 5 traités signés dans la région parisienne (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Neuilly, Trianon et Sèvres) reprennent pour l'essentiel les mêmes principes inspirés de la nouvelle philosophie des relations internationales visant à la paix et à la coopération, ils précisent pour chacun des Etats vaincus des conditions spécifiques (pertes de territoires et de populations, réparations, restrictions militaires, etc.), mais aussi des responsabilités pour la dizaine de nouveaux Etats créés ou agrandis, notamment dans la protection des minorités nationales présentes dans leur espace. D'ailleurs, plusieurs traités viendront compléter par la suite les droits des minorités dans les nouveaux Etats. Si novateur qu'ait été ce nouveau statut des minorités nationales en Europe et dans l'ex-empire ottoman, dont l'objectif consistait à assainir la situation des minorités nationales, en garantissant l'égalité des droits, l'historien doit constater que ce régime accepté avec réticence par la plupart des Etats, jaloux de leurs identités nationales, n'a pas entraîné une amélioration significative du sort des minorités nationales ; il n'a pas non plus contribué à faciliter le maintien de la paix en Europe. Dans les années de crise des années 1930, il va servir de levier aux Etats insatisfaits de l'ordre de Versailles pour d'abord le réviser (Anschluss, Munich) avant de le détruire au profit de la nouvelle Europe de Hitler (1938-1945) ; organisée sous l'emprise d'une Grande Allemagne, réunissant pratiquement tous les Allemands, cette Europe hitlérienne conduit au partage de la Tchécoslovaquie (Slovaquie) et de la Yougoslavie (Croatie) ainsi que de la Pologne. Après 1945, les Etats de l'ordre de Versailles seront rétablis : Autriche, Tchécoslovaquie (légèrement amputée), Pologne (frontières déplacées à l'ouest et à l'est), Yougoslavie, Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Albanie tandis que les Etats baltes seront intégrés à l'URSS. Quant à l'Allemagne, on peut relever que l'historiographie a de façon générale contribué à caractériser les conditions de paix qui lui ont été imposées en 1919 comme «le diktat de Versailles ; or, dans une vue

rétrospective, le traitement infligé au peuple allemand après 1945 a été bien plus sévère encore, puisque l'Allemagne disparaît en tant qu'Etat et se trouve entièrement administrée jusqu'en 1949 par les Puissances victorieuses qui vont s'attribuer des zones d'occupation, puis de présence militaire, maintenues jusqu'à la fin de la Guerre froide.

La pacification des relations inter-européennes sera obtenue progressivement, notamment par les accords sur la sécurité et la coopération en Europe, signés à Helsinki en 1975, dans lesquels tous les Etats européens s'engagent à respecter l'intégrité des Etats dans leurs frontières convenues depuis 1945. Mais, peu après cette stabilisation du continent, la fin de la Guerre froide et l'effondrement des régimes communistes en URSS et en Europe ont une fois de plus mis en cause l'ordre de Versailles : il en a été beaucoup question, notamment lors du démembrement en plusieurs étapes sanglantes et meurtrières de la République fédérale de Yougoslavie et de la division de la Tchécoslovaquie en deux Etats. En revanche, les trois Etats baltes ont restauré leur indépendance inaugurée par les traités de 1919, en se détachant pacifiquement de la Russie, tout en devant gérer d'importantes minorités dans leurs territoires respectifs. Pourtant, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), née des accords de Helsinki de 1975, va connaître une activité croissante à la suite des nouveaux conflits aux confins de la Russie que ce soit au Caucase, en Crimée ou en Ukraine. Durant la présidence suisse de cette organisation en 2014, le chef de la diplomatie suisse, Didier Burkhalter, a déployé une activité débordante, appréciée par la communauté internationale, pour amener les protagonistes à régler les contentieux par des moyens pacifiques.

Quant au statut des minorités nationales qui était un élément important du système de Versailles, il n'a pas été repris dans la Charte des Nations unies, car aucune des Grandes Puissances ne souhaitait devoir l'adopter pour elle-même. Par contre, les droits de minorités sont implicitement pris en compte dans les nouvelles conventions des droits de l'homme, que ce soit d'abord dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948), puis dans les conventions adoptées par les Nations unies ou plus spécifiquement dans les conventions européennes.

De tous les traités de paix du système de Versailles, c'est sans doute celui de Sèvres de 1920, révisé par le Traité de Lausanne de 1923 sur le règlement de la question d'Orient, qui garde encore toute son actualité, du fait qu'il n'a pas du tout contribué à établir la paix et la stabilité dans le Proche et le Moyen-Orient. En effet, la présence hégémonique des Grandes Puissances dans l'ancien espace ottoman et leurs rivalités depuis 1918 n'ont cessé de nourrir jusqu'à nos jours les déséquilibres internes et les tensions régionales. L'ambitieux projet d'un grand Royaume arabe a été rapidement abandonné par la Grande-Bretagne ; le panarabisme laïc et modernisateur qui escomptait l'appui de l'Europe

dans son programme de réformes des sociétés arabes a été contré systématiquement par les Grandes Puissances.

Enfin, si dans le cas de l'espace ottoman, le principe du respect des minorités, introduit dès le 19^e siècle (au profit des chrétiens) sous la pression des Puissances européennes, puis développé par la Société des Nations et les Nations unies au titre des droits de l'homme, était conçu comme une amélioration significative de la situation des peuples concernés, il faut constater que les minorités ethniques et religieuses ont été les principales victimes de la réorganisation du Moyen-Orient sous l'égide des Grandes Puissances depuis le premier conflit mondial. Une grande partie de ces minorités (surtout chrétiennes et juives) ont disparu dans plusieurs régions ou sont réduites à quelques groupes survivants dans d'autres. Les tensions aujourd'hui encore vives dans cette partie du monde s'expliquent en outre par le partage du Moyen-Orient en plusieurs Etats tributaires de Grandes Puissances depuis le début du 20^e siècle, et notamment par l'absence de règlement relatif à l'ancien mandat de Palestine, abandonnée à son sort par la Grande-Bretagne en 1947. Depuis lors, la question de la Palestine attend toujours une solution équitable dans l'esprit des principes du Pacte de la Société des Nations et de la Charte des Nations unies.

Références

En plus du texte mentionné d'Eugène Péquignot, nous renvoyons pour les documents essentiels aux volumes des *Documents diplomatiques suisses* accessibles en ligne sur le site : → dodis.ch

Voir aussi Antoine Fleury-Danièle Tosato-Rigo (éd.), *Suisse-Russie. Contacts et ruptures 1813-1955*, Berne, Paul Haupt, 1994.

L'économie pour ou contre la guerre ?

Par Georges-Henri Soutou

La Grande guerre vit émerger des programmes de buts de guerre au moins en partie de nature économique. Pour le Reich, ce fut le projet d'union douanière de l'Europe centrale (Mitteleuropa). Pour la France aussi : on escomptait un grand développement de l'industrie française grâce à des modifications territoriales et à des clauses économiques et financières insérées dans les traités de paix.

L'une des grandes conséquences de la Première guerre mondiale fut que désormais tout le monde admit que les questions économiques et financières n'étaient pas vraiment séparables des questions de sécurité, et qu'elles étaient tout aussi vitales que les clauses territoriales. D'où les lourdes réparations imposées à l'Allemagne par le traité de Versailles et les très importantes clauses commerciales du traité, qui pouvaient affaiblir durablement l'économie allemande.

A Gênes, il fallut d'abord gérer les conséquences de ce qui avait été l'échec de la première mondialisation, celle de la deuxième moitié du XIX^e siècle : outre les destructions matérielles, la rupture des circuits commerciaux et financiers mondiaux, la sortie de la Russie de l'économie internationale, l'éclatement de l'espace économique austro-hongrois, l'écroulement du système monétaire international (seul le dollar était resté convertible en or), la fin de la belle mécanique de l'économie capitaliste libérale à la Belle Epoque, tout cela posait à un pays exportateur de marchandises et surtout de capitaux comme la France d'immenses problèmes (40 milliards de francs-or investis à l'extérieur en 1914, dont 11 en Russie ; plus que 17 milliards subsistant en 1919). Ces problèmes étaient aggravés par l'intrusion dans l'économie de facteurs liés à la politique (réparations allemandes, dettes de guerre des Alliés envers les Etats-Unis) [voir extrait 7].

Le problème était du côté français une certaine schizophrénie : on avait besoin des réparations pour combler les trous béants du budget, mais on ne voulait pas que l'Allemagne s'acquitte trop vite, car la durée de l'occupation de la Rhénanie (donc la sécurité) était en partie conditionnée par la façon dont l'Allemagne s'acquitterait de ses obligations. A cela s'ajoutait le problème des dix milliards de dollars empruntés par les Alliés aux Etats-Unis, dont 5,5 par la France. Les Français estimaient qu'ils ne pouvaient régler cette dette que si les réparations leur étaient intégralement versées.

Un autre problème était la réinsertion de la Russie bolchevique dans l'économie mondiale. Les Français y étaient opposés, tant que Moscou n'aurait pas reconnu ses dettes d'avant-guerre, alors que Londres et Berlin, qui n'avaient pas des créances aussi importantes, pensaient avant tout à reprendre les relations commerciales avec la Russie

le plus vite possible. En outre on craignait à Paris une possible collusion germano-soviétique, crainte que Gênes allait d'une certaine façon confirmer (traité de Rapallo du 16 avril 1922).

Mais le problème allemand était le plus grave. Avec Aristide Briand, président du Conseil des ministres à partir de janvier 1921, la France avait pratiqué dans un premier temps une politique de stricte exécution du Traité. Cette politique de fermeté obtint des résultats à court terme. Mais le 14 novembre 1921 Berlin rompait l'accord intervenu en janvier et demandait un moratoire des Réparations. Tout était à reprendre.

Mais entre-temps les débuts de la crise économique d'après-guerre avaient frappé la Grande-Bretagne: pour retrouver ses marchés d'exportation en Allemagne, Londres était désormais désireuse d'abaisser sensiblement les réparations. Lors de la conférence alliée qui se tint à Cannes en janvier 1922, Lloyd George proposa de réunir à Gênes, au mois d'avril, une conférence internationale à laquelle seraient invités également les Allemands et les Russes. Le programme comporterait l'étude des moyens nécessaires pour relancer l'économie européenne, en particulier le rétablissement d'un système monétaire international viable (ce sera le Gold Exchange Standard, qui reposait sur le dollar et la livre, seuls convertibles), ainsi que la constitution d'un consortium européen pour reprendre les relations commerciales avec la Russie. Implicitement, il était clair que l'on ne pourrait pas éviter le problème de la réduction des réparations. Les intérêts français étaient donc directement concernés: la réduction probable des versements allemands, et la reprise des relations économiques avec la Russie sans règlement préalable des dettes tsaristes [voir extrait 8]. Pourtant Briand accepta le principe de la conférence. Il pensait pouvoir obtenir, en échange d'un soutien aux projets de Lloyd George, une alliance bilatérale couvrant les intérêts et obligations des deux pays partout dans le monde, mais Lloyd George refusa. Et le parlement poussa Briand au départ en janvier 1922. Son successeur à la présidence du Conseil et au ministère des Affaires étrangères, Poincaré, revint à une politique de stricte exécution du traité. Il fit échouer la conférence de Gênes au mois d'avril, estimant que la réduction des réparations et la perspective d'une vaste coopération germano-britannique en Russie (car c'est bien de cela dont il s'agissait) compromettraient au détriment de la France tout le nouvel équilibre établi en 1919.

Poincaré occupa la Ruhr en janvier 1923. Il engageait ainsi une fantastique épreuve de force face à Berlin qui réagit par la "résistance passive", ce qui compliqua beaucoup l'occupation, et provoqua une crise européenne grave de plus d'un an. L'enjeu était la défense du traité de Versailles. Allons plus loin: Poincaré éprouvait la tentation de réécrire le Traité; il envisageait en particulier la remise à la France de la propriété des mines de la Ruhr ainsi qu'un régime d'occupation permanent pour la Rhénanie et pas seulement pour

15 ans, et aussi un statut particulier pour la Rhénanie et la Ruhr, les liant étroitement à la France sur le plan économique. Mais il échoua, parce que Berlin ne se laissa pas faire, parce que Londres soutint le Reich, et que la France n'avait pas les moyens de cette politique.

Notons au passage que, une fois Poincaré écarté du pouvoir en mai 1924, ces idées de réduction des réparations, accompagnées d'un système de crédits américains, et d'un pacte de sécurité collective en Europe trouvèrent une large réalisation en 1924, avec le plan Dawes, et en 1925, avec les accords de Locarno. L'économie, pour une brève période, redevenait une force pour la paix.

Références

Georges-Henri Soutou, *La grande illusion, Quand la France perdait la paix, 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2015.

La Suisse et les problèmes monétaires et financiers internationaux, de Gênes à Bretton Woods

Par Marc Perrenoud

Sur les efforts de paix depuis la fin du premier conflit mondial

La première guerre mondiale constitue une césure dans l'histoire de la place financière suisse : avant 1914, les banques suisses étaient souvent des satellites des banques allemandes ou françaises. Pendant le premier conflit mondial, la place financière suisse gagne en autonomie et capacités. Elle ne se contente plus de jouer le rôle d'une boîte à lettres ou d'un office des changes. De manière générale, le conflit mondial marque une rupture par rapport au libéralisme d'avant-guerre : les interventions étatiques se multiplient à travers le monde, tandis que la révolution bolchevique entraîne des pertes considérables pour ceux qui ont investi en Russie. L'annonce de la Conférence de Gênes constitue une occasion de rappeler les enjeux de l'après-guerre. Dans le journal delémontain *Le Démocrate* du 9 février 1922, on peut lire [voir leporcello] : «Nos délégués devront insister pour qu'on restaure le règne de la bonne foi et du respect de la signature donnée, sans lequel il n'y a pas de salut. Puis ils devront demander que l'on travaille à la conférence avec ordre et méthode, ce qui n'est possible qu'avec le concours de la S.d.N., qui a déjà étudié ces problèmes, sous leur aspect international, beaucoup mieux que les divers groupements, qui ne s'intéressent guère à un problème universel que lorsqu'ils y sont sollicités par des financiers intéressés. Entre ces requins de la Bourse et la S.d.N., l'hésitation n'est pas possible une minute. D'ailleurs, une

oeuvre formidable comme celle de la 'reconstruction du monde' ne s'improvise pas, et il serait étonnant que l'on ne prît pas pour base de discussion les sages conseils donnés par la conférence de Bruxelles unanime – même s'ils n'ont pas été suivis, surtout, pourrait-on ajouter, si on en a fait fi jusqu'ici, pour le plus grand dam de l'Europe et du monde.» (Signé : «XXX», c'est-à-dire Richard Bovet-Grisel (1879-1955, →dodis.ch/P7583).

Proposée par des banquiers européens et américains, présidée par Gustave Ador, ancien conseiller fédéral et président du CICR, la conférence financière internationale, réunie à Bruxelles en septembre 1920, avait adopté des résolutions, mais l'URSS n'y avait pas participé.

La préparation de la Conférence de Gênes

Invité à participer à la Conférence, le Conseil fédéral échange des correspondances avec des diplomates et des experts comme William Rappard (1883-1958, cf. →dodis.ch/44805, →dodis.ch/44808, →dodis.ch/44810)

Pour élaborer l'attitude suisse lors de la Conférence, le Conseil fédéral consulte les organisations économiques suisses et réunit des personnalités dirigeantes le 23 mars 1922. Le président de la Société de Banque Suisse [→dodis.ch/R22], Léopold Dubois (1859-1928) [→dodis.ch/P1832] joue un rôle essentiel dans les relations internationales, notamment entre les anciens belligérants. Dubois insiste sur les problèmes posés par l'Allemagne : «Ce qui intéresse en premier lieu la Suisse, ce n'est pas la Russie des Soviets, mais la situation en Allemagne. [...] Il faut que l'Allemagne puisse remonter le courant, arrive à équilibrer son budget et à stabiliser le mark. [...] A un moment donné, il avait été question d'un effacement des dettes entre Alliés, ce qui eut permis de réduire l'indemnité au titre des réparations. Cette indemnité fut néanmoins restée très forte, comparée à nos conceptions d'avant-guerre. La question des réparations prime tout. Nous pouvons le dire aux Alliés. L'Allemagne est un membre essentiel de l'économie européenne. Au point de vue économique, l'Allemagne suit aujourd'hui une politique folle. Si la question des réparations arrivait à être réglée, la solution des autres problèmes serait, sinon facile, du moins possible.»

Défenseur du libéralisme, représentant de la Chambre de commerce de Genève, le conseiller national Alfred Georg (1864-1957) [→dodis.ch/P4093] insiste sur les risques politiques et économiques : «Il ne s'agit pas pour nous de contester aux belligérants qui ont souffert le droit aux réparations. Mais si nous constatons qu'aussi longtemps qu'il existera au centre de l'Europe un foyer de décomposition, il sera impossible de reconstruire l'Europe économiquement, nul ne pourra nous en vouloir. C'est notre devoir de dire qu'il faut supprimer ce foyer, dans l'intérêt même de ceux qui sont au bénéfice des droits aux réparations, il faut toucher ce problème. Les neutres doivent dire la vérité en tout état de

cause. C'est leur devoir. Il ne faut pas que notre délégation revienne de Gênes, attelée au char d'un vainqueur quelconque.» Comme d'autres dirigeants, Georg a compris que les profonds bouleversements provoqués par la guerre mondiale permettent à la Suisse d'élargir sa marge de manoeuvre face aux grandes puissances en ne s'alignant pas sur l'un ou l'autre vainqueur, mais en jouant avec ses atouts spécifiques.

Le Conseiller fédéral Jean-Marie Musy (1876-1952) [→dodis.ch/P746] exprime des préoccupations analogues à celles de Georg : «La situation de l'Allemagne est inquiétante, non seulement au point de vue économique, financier et politique, mais aussi au point de vue social. Il n'y a plus, en Allemagne, que quelques industriels qui peuvent s'enrichir. On a vu dans le passé des exemples de ce genre qui ont abouti à des catastrophes financières. Le fantôme de la peur domine l'économie et la politique européenne. [...] La France a peur de l'Allemagne et, en réalité, ne veut pas qu'elle se relève. Nous aurons ou les Etats-Unis d'Europe ou une nouvelle guerre.»

Le Président de la Chambre suisse de l'horlogerie, Paul Mosimann (1858-1923) qui siège aussi dans les rangs radicaux au Conseil national [→dodis.ch/P37422] affirme les projets de l'industrie de l'Arc jurassien : «L'industrie horlogère est particulièrement intéressée à la reprise des relations commerciales avec la Russie. Certaines maisons en Suisse ont déjà repris ces relations. Personne n'est disposé à reconnaître le Gouvernement des Soviets. Mais on pourrait conclure avec la Russie un arrangement commercial analogue à celui passé entre le pays et la Norvège. Un représentant commercial russe en Suisse et un représentant commercial suisse en Russie n'exigent nullement la reconnaissance politique du Gouvernement des Soviets. La situation économique de l'Europe ne pourra guère s'assainir sans la Russie. Les restitutions à opérer par la Russie devraient faire l'objet d'un arrangement spécial.»

En 1922, l'horlogerie subit une des pires crises de son histoire, ce qui préoccupe les milieux bancaires qui y ont investi des capitaux considérables. Le 9 septembre 1922, l'Assemblée générale annuelle de l'ASB se réunit à Neuchâtel et écoute notamment un exposé du secrétaire général de la Chambre suisse de l'horlogerie [→dodis.ch/R48]: «Les prévisions qui lui permettent d'espérer un état de choses meilleur sont les suivantes : suppression des charges imposées par l'Etat à l'économie privée et libération de la vie économique de toutes les entraves artificielles, diminution des salaires, augmentation des heures de travail et de ce fait diminution des frais de production, recherche de nouveaux débouchés, collaboration des banques pour fournir les disponibilités nécessaires à cette industrie en mal de capitaux, prévoyances plus grande dans la répartition des crédits aux clients, plus grande retenue dans l'agrandissement des entreprises, enfin et surtout un plus grand perfectionnement des produits.»

Ce programme en huit points sera appliqué au cours de l'entre-deux-guerres, notamment grâce à des interventions étatiques (crédits, arrêtés du Conseil fédéral, garantie contre les risques à l'exportation, etc.) dans lesquelles Eugène Péquignot jouera un rôle central et que Christophe Koller a analysées dans sa thèse.

Le Conseil fédéral désigne deux de ses membres pour représenter la Suisse à la Conférence, le chef du Département de l'économie, Edmund Schulthess [→ [dodis.ch/P2150](#)] et Giuseppe Motta [→ [dodis.ch/P729](#)] [voir extrait 5]. Il nomme aussi deux experts Alfred Frey [→ [dodis.ch/P17395](#)], président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie [→ [dodis.ch/R34](#)] et Léopold Dubois (cf. → [dodis.ch/44821](#) et → [dodis.ch/44822](#)) [voir extrait 4]. De plus, des entretiens préalables avec les autres neutres sont organisés à Berne (cf. → [dodis.ch/44812](#) et → [dodis.ch/44813](#)).

Les Suisses à la Conférence de Gênes de 1922

Alors que la Banque nationale suisse ne sera pas représentée à Gênes, les deux éminents dirigeants des industries et des banques suisses séjourneront sur la côte ligure. Le Conseiller fédéral Schulthess y restera 31 jours, tandis que son collègue Motta consacrera 42 jours à la Conférence.

Lors de la séance du 14 avril 1922, Schulthess expose l'évolution récente de la Suisse : «Il faut se rappeler qu'actuellement la Suisse se trouve avoir la devise presque la plus élevée du monde et, par conséquent, les frais de production plus élevés que dans d'autres pays. [...] Il faut noter que le caractère de défense temporaire que la Suisse attribue aux restrictions d'importation, résulte du fait même que la Suisse ne l'applique qu'aux pays à devise excessivement dépréciée et pas, par exemple, à la France et à l'Italie. En résumé, il estime qu'il faudrait se borner à déclarer que les restrictions d'importation ne peuvent être appliquées que transitoirement et pour faire face à des situations économiques tout à fait extraordinaires. En terminant, il déclare que la Suisse, pays exportateur et, par principe, libre-échangiste, est prête à faire des sacrifices pour le bien de la communauté, mais qu'il faut savoir attendre le moment et choisir la forme dans laquelle ces sacrifices peuvent être utilement faits.» [voir extrait 6].

Au début des années 1920, tandis que le franc suisse devient une monnaie internationale qui peut concurrencer le dollar, le dumping commercial allemand provoque des plaintes de milieux industriels suisses : l'Allemagne est à la fois le principal partenaire et le concurrent le plus problématique. Les relations germano-suisses se constituent à la fois par la proximité et par la concurrence. Ces mélanges de fascination et de répulsion, voire de sympathies et de concurrences caractérisent, par la suite, les relations avec l'Allemagne ainsi que les rapports avec les Etats-Unis.

Comme l'a indiqué Schulthess à Gênes, le Conseil fédéral usera de mesures transitoires et provisoires, parfois de manœuvres dilatoires pour valoriser les atouts suisses sur le plan international.

Léopold Dubois participe aux travaux du « Comité des économistes nommé par la Sous-Commission financière de la Monnaie » [voir extrait 7] dont le compte rendu des débats à mi-avril 1922 indique que le grand banquier suisse « voudrait diviser les pays européens en trois catégories :

- ceux qui ont une monnaie saine ou presque saine ;
- ceux qui ont une monnaie dépréciée, mais pas trop ;
- ceux qui ont une monnaie absolument dépréciée.

Il estime qu'en vue de la restauration de l'Europe, il faut avant tout faire les plus grands efforts pour réduire les dépenses gouvernementales et que tous les pays en général doivent réagir contre la paresse dominante qui est une des conséquences de la guerre. [...] Il reconnaît que l'équilibre du bilan des paiements est une condition essentielle du retour à l'équilibre du budget de l'Etat, mais dans le cas particulier de l'Allemagne, il fait remarquer que ce pays est assez fort, tant au point de vue industriel qu'agricole pour pouvoir remettre en ordre sans difficulté son bilan commercial. » Dubois est favorable à une participation suisse à une société financière internationale, proposée par la Grande-Bretagne, pour aider l'Allemagne à se rétablir. Cette société restera à l'état de projet. Toutefois, les recommandations de Dubois sont caractéristiques de sa politique : le souci de ne pas être tenu à l'écart, d'être informé et de pouvoir ainsi bénéficier d'un projet lancé et garanti par une grande puissance.

Si la Suisse joue un rôle important, elle tient à ce que ses activités restent discrètes et ne fassent pas l'objet d'investigations internationales. Comme le note le Secrétariat de la S.d.N le 2 mai 1922 : « La délégation suisse fait une protestation énergique contre les enquêtes conduites par la Société des Nations. » Par la suite, la Suisse multipliera les obstacles pour empêcher les organisations internationales d'obtenir des statistiques sur les activités de la place financière suisse.

Dubois participe aussi aux réunions des experts qui rédigent, dès le 18 avril 1922, la résolution adoptée à la fin de la Conférence : « Nous avons examiné les mesures qui pourraient être prises, le cas échéant, pour prévenir l'évasion des capitaux en vue d'échapper aux impôts, et nous sommes d'avis que toute proposition tendant à entraver la liberté du marché des changes ou à violer le secret des relations entre les banquiers et leurs clients doit être absolument condamnée. Sous cette réserve, nous sommes d'avis que l'étude des mesures à prendre en vue d'une coopération internationale destinée à prévenir l'évasion

fiscale pourrait être utilement rattachée à celle de l'imposition double, question qu'examine actuellement une Commission d'Experts de la Société des Nations. Nous proposons, en conséquence, que la S.d.N soit invitée à étudier les mesures dont il s'agit.»

Si toute menace sur le secret bancaire est ainsi écartée, l'étude de mesures contre la fuite des capitaux préoccupe les banquiers suisses.

Conséquences de la Conférence de Gênes

Le 13 décembre 1922, l'Association suisse des banquiers et la Banque nationale suisse discutent de la résolution de la Conférence pour empêcher l'évasion des capitaux. La conclusion de la rencontre est que «la Suisse doit refuser de prendre part à des discussions de ce genre et s'abstenir de conclure des conventions sur cette matière. Ces conventions pourraient être fort dangereuses pour notre pays car elles ne pourraient être applicables sans de larges empiétements dans la vie et les affaires privées. Ces empiétements pourraient être à la rigueur admis s'il s'agissait d'intérêts vitaux de notre pays. Les Etats de l'Entente semblent croire que des capitaux importants se seraient évadés dans les pays neutres, surtout de l'Allemagne par suite de l'oppression fiscale qui y règne et de la dépréciation de sa monnaie. Ces Etats neutres seraient obligés de révéler ce qu'ils ont caché, ce qui donnerait une importance particulière à la collaboration des Pays-Bas et de la Suisse à la Convention prévue. Les estimations sur les transferts de capitaux de l'étranger à destination de notre pays ont été sûrement exagérées. Un accord destiné à empêcher l'évasion fiscale aurait donc pour conséquence que notre pays aiderait uniquement l'étranger sans rien recevoir en échange.

Les ingérences toujours plus considérables des fiscs étrangers dans l'autonomie de la Confédération et des Cantons rendent sous doute désirable que l'on empêche la double imposition. Par contre, il ne faut pas à ce sujet se bercer d'illusions, une formule commune unifiant le système du prélèvement des impôts ne se trouvera qu'après de longs travaux.»

Les dirigeants bancaires s'opposent d'emblée aux projets internationaux de conventions, en minimisant l'afflux des capitaux étrangers en Suisse, en s'opposant à l'élaboration de statistiques et en fustigeant les projets fiscaux. Mais cette attitude, loin d'entraîner un retrait de la scène internationale, est aussi défendue hors des frontières helvétiques. C'est dans ce contexte que Léopold Dubois devient en juin 1924 président du Comité financier de la S.d.N, lequel jouera un rôle primordial dans le rétablissement financier de l'Autriche.

Dans ce cadre, les problèmes de la double imposition et de l'évasion des capitaux sont discutés. Par une lettre du 11 juin 1925, Dubois peut rassurer Motta : «Pour ce qui concerne l'évasion fiscale, le Comité financier s'est déclaré d'accord avec les principes généraux énoncés par les experts. En revanche, il a insisté sur les difficultés pratiques qu'il y aurait à l'échange de renseignements entre Gouvernements, concernant les valeurs mobilières,

vu l'extrême diffusion de ces valeurs et leur grande variété. Il a attiré leur attention sur le danger qu'il y aurait à ce que ces mesures gouvernementales puissent entraver la libre circulation internationale des capitaux, circulation absolument nécessaire à la reconstruction économique mondiale. [...]

Des conversations que j'ai eues avec mes collègues et en particulier avec les représentants de l'Angleterre, de la Suède, de la Hollande, il me paraît résulter qu'en général on est des plus sceptiques au point de vue des résultats à obtenir et qu'en tout cas il faudra beaucoup de temps jusqu'à ce qu'on arrive à un type de convention pouvant être soumis à la généralité des Etats et avoir des chances d'être adopté.»

Dans une lettre manuscrite à Motta du 6 août 1925, Dubois justifie une attitude dilatoire : « Mon opinion personnelle est qu'il faudra encore beaucoup de temps avant que les Etats arrivent à collaborer utilement et à établir des conventions pratiques qui lient la plupart des intéressés. Il est possible qu'il y ait, à la prochaine Assemblée de la Société des Nations, une interpellation à ce sujet de la part des Français et des Belges, qui témoignent d'une certaine impatience. Je prends la liberté d'exprimer l'opinion que, dans ce cas, la position à prendre par la Suisse est : wait and see. » Comme l'a bien écrit Péquignot, dans sa brochure sur la Conférence de Gênes, Dubois a « le don d'exposer les questions les plus ardues avec une clarté qui les rendent accessibles au profane. »

Dans cette même lettre à Motta, Dubois exprime aussi au sujet des crises économiques : « Je crois qu'une collaboration des Banques centrales européennes produirait des effets utiles, mais limités. [...] Il me paraît que, pour autant que la Suisse n'abandonnera pas une parcelle de son indépendance monétaire et financière, les Autorités fédérales ne pourraient qu'appuyer ce mouvement de rapprochement qui, au début, n'intéressera que les pays à monnaie saine. »

Ce rapprochement des banquiers centraux va s'opérer, notamment dès 1930 au sein de la Banque des Règlements internationaux (BRI), sise à Bâle grâce aux efforts des autorités fédérales qui parviennent à y attirer l'institution financière internationale chargée des dettes allemandes. Alors que les Américains étaient absents à Gênes en 1922, ils viendront souvent à Bâle dès 1930.

La Suisse et l'évolution du système bancaire international

Au cours des années 1930, la grave crise bancaire qui frappe la Suisse, ainsi que les investigations des autorités fiscales, notamment françaises, justifient l'adoption de la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne. Le secret bancaire est ainsi renforcé et devient une norme protégée par le Code pénal, tandis que la création de la Commission fédérale des banques en 1934 permet à l'ancien Conseiller fédéral Schulthess de devenir président de cet organisme peu contraignant pour la place financière helvétique.

Les contacts internationaux des banquiers suisses se multiplient, notamment pour la banque centrale qui bénéficie des rencontres de Bâle dans le cadre de la BRI. La dévaluation du franc suisse en 1936 intervient dans un contexte qui permet à l'économie de notre pays de surmonter la crise.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, en particulier dès l'été 1940, le rôle international de la place financière suisse est renforcé et élargi. Le franc suisse devient la monnaie internationale par excellence, aussi bien pour financer les transactions extérieures que pour accueillir les capitaux en fuite.

Tandis que l'Allemagne nazie et ses complices apprécient, au plus haut point, les prestations bancaires helvétiques, les Alliés deviennent de plus en plus critiques et méfiants à l'égard des établissements suisses. Lors de la Conférence de Bretton Woods de juillet 1944, les reproches se multiplient. Il est évident que la Suisse ne saurait participer à la fondation des nouvelles institutions financières internationales mises en place par les vainqueurs du conflit mondial. Elle doit d'abord écarter les menaces d'isolement et de boycottage exprimées en 1945 et 1946 (cf. notamment → dodis.ch/2353, 48006, 65, 38, 17). Toutefois, les prestations considérables de la place financière suisse et les interventions diplomatiques énergiques des autorités fédérales permettent d'écarter les menaces, de démontrer l'utilité d'une Suisse neutre pour les grandes puissances. Les manœuvres dilatoires permettront de traverser cette zone de turbulences et de bénéficier dès les débuts de la guerre froide de la bienveillance des puissances occidentales. En finançant, de plusieurs manières, la participation de la Suisse à la reconstruction de l'Europe, les autorités fédérales peuvent préserver le secret bancaire.

La place financière suisse et la Guerre froide

Le début de la guerre froide se traduit par une mise en sourdine des critiques des Alliés occidentaux contre les banques suisses. Comme l'a montré Antoine Fleury, la place financière suisse participe ainsi à la reconstruction de l'Europe et à l'aide financière internationale à des pays en difficultés (notamment la France en 1959). La complaisance des dirigeants français pour la Suisse ressort d'un entretien de l'Ambassadeur de Suisse à Paris avec Couve de Murville le 19 juillet 1962 : « A l'heure actuelle, force est de reconnaître que le pays qui serait le plus fondé à se plaindre du secret bancaire suisse, c'est la France. [...] Néanmoins, aucun courant contraire au secret bancaire suisse n'est perceptible dans la France de 1962. Au contraire ! Tous les dirigeants souhaitent secrètement qu'il soit maintenu ! » [→ dodis.ch/30740]. Quarante ans après la Conférence de Gênes, le secret bancaire reste préservé.

Conclusion

Dans un rapport sur un entretien de Léopold Dubois avec des dirigeants français à Paris le 1er avril 1922, le Ministre de Suisse Alphonse Dunant écrit : « M. Seydoux a dit à M. Poincaré : 'la montagne finira par accoucher d'une souris' ; le Président du Conseil a ajouté : 'à moins que ce ne soit d'un rat pesteux.' »

Ce scepticisme sur la Conférence de Gênes est aussi exprimé par des dirigeants suisses, comme le note Eugène Péquignot. Toutefois, pour la Suisse, cette conférence sera très importante, notamment à cause de la reconnaissance internationale du secret bancaire. L'entre-deux-guerres et le second conflit mondial seront une phase décisive pour l'affirmation internationale de la Suisse. L'essor de la place financière suisse implique un double mouvement de mondialisation et d'hélicéisation : les flux de capitaux qui viennent et qui partent de Suisse la relient au monde entier ; la prospérité des banques suisses signifie qu'elles ne sont plus des satellites des établissements financiers des grandes puissances. Elles peuvent développer leurs stratégies spécifiques, en exploitant les rivalités et difficultés de leurs concurrents. L'ampleur des prestations financières et monétaires fournies par les banques suisses influe sur les rapports de forces en Suisse et à l'étranger.

Références

En plus de la brochure d'Eugène Péquignot, les documents essentiels se trouvent dans les Documents diplomatiques suisses (DDS); ils sont accessibles en ligne ainsi que de nombreux documents sur le site → dodis.ch

Des analyses historiques se trouvent dans :

- Christophe Farquet, *La défense du paradis fiscal suisse avant la Seconde Guerre mondiale : une histoire internationale. Analyse de la politique helvétique au sein des négociations sur la double imposition et l'évasion fiscale durant l'entre-deux-guerres*, thèse, Université de Lausanne, 2014, à paraître.
- Antoine Fleury, « Les États-Unis et la Suisse à l'issue des deux guerres mondiales : étude comparée de diplomatie économique », in *Relations internationales*, N° 10, 1977, pp. 127-141.
- Antoine Fleury, « La position des autorités suisses face à la crise économique et financière de la France : 1956-1958 » in Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Du Franc Poincaré à l'écu : Colloque tenu à Bercy les 3 et 4 décembre 1992*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, pp. 435-447.
- Christophe Koller, *L'industrialisation et l'Etat au Pays de l'horlogerie : Contribution à l'histoire économique et sociale d'une région Suisse : 'de la lime à la machine'*, Courrendlin, Communication jurassienne et européenne, 2003.
- Marc Perrenoud, « Secret bancaire et politique étrangère de la Suisse (1932-1962) », in *Relations internationales*, N° 113, 2003, pp. 27-40.
- Marc Perrenoud, *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)*, Lausanne, Ed. Antipodes, 2011.

Eugène Péquignot : la paix de proximité

Par Antoine Glaenzer

C'est en 1981, qu'avec l'intervention de Victor Erard, Jean Péquignot, le fils d'Eugène, a donné les archives de son père aux Archives cantonales jurassiennes. Le 5 août, une équipe composée de Victor Erard, Claude Hauser, François Noirjean et de son frère Pierre, ce dernier au volant de sa bétailière, est allée chercher à Saignelégier ces 15 mètres de papiers personnels. Ils ont ensuite été structurés en un fonds (cote : 67 J²) par François Noirjean, ce qui a permis aux ArCJ en 1987 déjà, d'organiser une exposition en l'honneur d'Eugène Péquignot et de lui rendre hommage à l'occasion des 25 ans de son décès.

Né en 1889 à Saignelégier, avocat en 1911, Eugène Péquignot entre au service de la Confédération en 1913, à 24 ans, pour ne la quitter qu'à sa retraite, en 1954. Quarante et un ans au service de l'Etat, dont trente ans au plus haut niveau, comme secrétaire, puis secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, et seul Romand à occuper un tel poste. Quelques ombres au tableau de cette carrière sans faille : ne pas avoir réussi à s'échapper de ce Département de l'économie publique. En témoignent ses candidatures malheureuses au poste de vice-chancelier de la Confédération en 1927, à la Cour suprême – pour essayer et sans grande conviction – ou à nouveau de chancelier, pratiquement à la fin de sa carrière, en 1951.

Comment définit-on l'économie publique lorsque l'on traverse deux guerres mondiales, qu'on est face à un monde qui connaît deux destructions majeures alternant avec une reconstruction hasardeuse?

La conférence de Gênes

L'entre-deux-guerres est une période dont l'instabilité n'a bien sûr pas échappé à Eugène Péquignot, qui fait part de ses doutes dans son petit traité sur La conférence internationale de Gênes³, qu'il édite en 1926. La base de ce petit ouvrage est le rapport qu'il fait à son

2 L'inventaire du fonds est disponible sur notre site : → archivescantionales.jura.ch/detail.aspx?id=7946

3 Eugène Péquignot, 'La conférence internationale de Gênes', Berne, 1926, p.6: il évoque la préparation de la conférence en décembre 1921: «Ceux qui nourrissaient l'espoir que cette conférence pourrait régler la plupart des difficultés nées de l'exécrable guerre de 1914 à 1918 présumaient trop des forces humaines. En face de quelle situation se trouvait-on? L'appauvrissement presque général, le désordre et le gâchis économiques, la dépréciation et l'avilissement de maintes monnaies, de nombreuses populations en proie aux privations et à la famine, le spectre épouvantable du chômage, des pays entiers ne participant plus à la vie économique européenne, des régions parfois prospères, dévastées de fond en comble, l'impossibilité pour les vainqueurs d'obtenir les réparations qu'ils exigeaient, de nouveaux armements, la disparition de la confiance, des ruines matérielles et morales, une paix fallacieuse».

directeur, sans doute le directeur de la Division du commerce, et qui fait partie du fonds déposé aux ArCJ⁴. La comparaison de ces deux textes montre de nombreuses adaptations, la version imprimée perdant pratiquement toutes les références aux discussions officielles, notamment entre le Conseil fédéral et le Département de l'économie publique, qui figurent cependant dans la version tapuscrite. Dans les deux versions, on trouve déjà – et donc en 1922, date de la rédaction du rapport – sa vision désabusée des résultats de la Conférence de Gênes : on y a trop présumé des forces humaines pour régler les problèmes issus de la Première Guerre mondiale. Il revient sur ce constat d'insatisfaction dans un document daté du 17 octobre 1922, pour faire part de son pessimisme face au problème des réparations de guerre que l'Allemagne doit payer :

«Le problème des réparations est plus que jamais celui dont dépend le sort de l'Europe et du monde. S'il n'est pas résolu, notre continent marchera à la ruine et à l'abîme, peut-être plus rapidement qu'on ne le pense. On ne conçoit pas comment les autres pays de l'Europe ne seraient pas entraînés dans le gouffre, si l'Allemagne était anéantie économiquement et socialement. J'ai le sentiment que bien des milieux ne s'en rendent pas compte⁵.»

La Société des Nations

Lors de la conférence de Gênes, Eugène Péquignot, âgé de 33 ans, a été le secrétaire de la délégation. Cette participation est un moment clé de sa carrière et cette participation l'a beaucoup marqué. C'est manifestement à Gênes que dans son esprit, les liens entre la politique, l'économie et les interdépendances entre les Etats se sont définitivement noués. Les conclusions qu'il tire de cette conférence, son échec relatif, ou plutôt son absence de résultats concrets, vont l'amener à regarder plus haut, et à se tourner vers la Société des Nations. On voit qu'il se tient régulièrement informé des activités du Conseil économique de la SDN. Il reçoit par exemple les procès-verbaux de ses séances qui lui sont transmis

4 67 J 160, «Quelques notes sur la Conférence de Gênes», rapport tapuscrit d'Eugène Péquignot, non daté, 29 pages, paginées de 31 à 60.

5 ArCJ, 67 J 157, document sans titre, annoté de la main d'Eugène Péquignot, 17 octobre 1922, paginé 38 à 41, p.38.

par le Département politique de Giuseppe Motta.

Dans un de ses discours non daté, mais qui doit être d'avril 1930⁶, Eugène Péquignot fait le bilan à la fois de la composition de la SDN et de ses activités, mais aussi de ce que l'adhésion de la Confédération à la SDN lui a apporté. Je rappelle que le peuple a accepté cette adhésion le 16 mai 1920 à 56%, mais avec 11 cantons et demi contre 10 cantons et demi, le sujet est encore débattu dix ans après.⁷

C'est un long discours, de 65 pages, sans que l'auditoire visé ne puisse être identifié. Dans ce discours – pardonnez-moi l'expression – mais tout y passe : la conférence de Gènes de 1922, celles sur l'opium, en 1924 et 1925, la création de la Conférence économique internationale de Genève en 1927, tous les problèmes rencontrés aux Chambres françaises en janvier 1930 lorsqu'il a été question d'adopter une trêve douanière, et même jusqu'aux engagements internationaux relatifs à l'exportation des peaux brutes et des os, signés le 11 juillet 1928 et entrés en vigueur le 1er octobre 1929.

Il ne faut cependant pas s'y tromper : ces 65 pages sont une sorte de *Que sais-je?* saisissant sur l'économie de l'entre-deux-guerres. On y apprend tout de la situation des Etats les uns par rapport aux autres, les problèmes que cela pose, les moyens que l'on essaye de se donner pour les résoudre, et encore, les personnes qui s'y attèlent.

Dans cet exposé, on trouve bien entendu l'antienne de la SDN : les échanges commerciaux libres assureront la paix dans le monde. Mais il est probable qu'Eugène Péquignot y adhère, lorsqu'il dit par exemple : «Suis-je dans l'erreur en espérant que la suppression progressive des entraves au commerce et la coopération économique entre les peuples pourraient créer une atmosphère de paix favorable à un désarmement, partiel tout au moins?» La paix et le désarmement, dans une même phrase, voilà qui en dit long sur le peu d'illusions d'Eugène Péquignot en avril 1930 !

Il aura d'ailleurs l'occasion de répondre lui-même à cette question lors de sa première intervention en tant que membre du Comité économique de la Société des Nations, le 29 mars 1939. C'est donc au moment où la guerre est enclenchée qu'Eugène Péquignot accède à son Olympe, alors que l'Allemagne nazie a déjà envahi, mais par encore annexé la Bohême

6 ArCJ, 67 J 200, «Considérations sur l'oeuvre économique de la Société des Nations, en particulier sur les résultats de la Conférence internationale pour la conclusion d'une trêve douanière.», par [Eugène Péquignot], [avril 1930]. Le discours commence par «La Société des Nations a dix années d'existence⁶» et se termine sur un bilan de la Conférence internationale concernant la trêve douanière qui s'est ouverte en février 1930 à Genève.

7 416'870 oui et 323'719 non. DHS, notice d'Antoine Fleury.

8 ArCJ, 67 J 200, «Considérations sur l'oeuvre économique de la Société des Nations, en particulier sur les résultats de la Conférence internationale pour la conclusion d'une trêve douanière.», par [Eugène Péquignot], [avril 1930], p. 8.

et la Moravie, depuis le 15 mars :

«(...) je suis bien obligé de reconnaître que les conférences économiques qui se sont succédé après la guerre de 1914 à 1918 n'ont pas réalisé les espérances que le monde fondait sur elles. Les tentatives de rapprochement économique entre les nations ont échoué, les plus belles résolutions et recommandations sont restées lettres mortes. Si les nations avaient appliqué par exemple les résolutions que la conférence de Gênes adopta en 1922, l'Europe ne se trouverait probablement pas aujourd'hui dans une situation presque tragique. Qu'est devenu le principe du "traitement équitable du commerce" énoncé à l'article 23 du Pacte de la Société des Nations⁹?»

Fort de ce constat, il en profite pour informer ses collègues de la SDN de ce que sera le programme économique de la Suisse pendant la guerre :

«Je présume que la Suisse s'appliquera, comme par le passé, à sauvegarder au mieux ses intérêts commerciaux avec l'étranger par la voie de conventions bilatérales¹⁰.»

A la suite de cette session du Comité économique de la SDN, il fait un bref rapport, daté du 6 avril 1939, et qu'il destine aux Conseillers fédéraux Obrecht et Motta¹¹. Son analyse de la situation économique mondiale à la veille de la Deuxième guerre est très claire. Il y a les deux extrémités, représentées par les Etats-Unis d'une part, qui pratiquent des concessions tarifaires et la clause de la nation la plus favorisée et par l'Allemagne d'autre part, qui pratique un bilatéralisme rigoureux.

«Entre ces positions extrêmes, il y a toute une série de cas intermédiaires : d'abord, les pays à contrôle des changes plus ou moins accentué, puis les pays à contrôle des changes qui font du dumping, les pays à contrôle des changes qui ne font pas

9 ArCJ, 67 J 150, intervention d'Eugène Péquignot devant le Comité économique de la SDN, 29 mars 1939, p.2-3.

10 ArCJ, 67 J 150, intervention d'Eugène Péquignot devant le Comité économique de la SDN, 29 mars 1939, p. 6.

11 ArCJ, 67 J 156, lettres de transmission d'Eugène Péquignot à Giuseppe Motta et Hermann Obrecht, 6 avril 1939.

de dumping, les pays sans contrôle des changes qui pratiquent le dumping, les pays industriels d'une part, les pays agricoles d'autre part. (...) Aujourd'hui, la situation politique est telle qu'il n'est pas facile de dégager des recommandations positives en vue d'accroître les échanges commerciaux¹².»

Et sa conclusion :

«En résumé, la 49^{ème} session du Comité économique de la SDN a permis de faire un tour d'horizon international. Elle a traduit l'insécurité de la situation politique en Europe et la volonté des pays anglo-saxon de réagir contre les méthodes employées par les pays totalitaires (l'Américain Grady a qualifié ces méthodes de "banditisme politique et économique"). – Le Comité a reconnu qu'en l'état actuel des choses, un rapprochement économique entre tous les pays semble impossible¹³.»

Paix de proximité

Mais le fonds Eugène Péquignot, c'est aussi un nombre proprement incroyable de sollicitations personnelles. De 1920 jusqu'à son décès en 1962, cette correspondance occupe 1 mètre de rayonnage, et on y trouve de tout un peu. De la correspondance familiale, des notes de service, y compris pour les frais de téléphone – certains abusent! –, de nombreuses sollicitations de jurassiens pour obtenir un poste, comme celle d'un certain Virgile Moine, 27 ans, enseignant à Saignelégier, qui s'ennuie un peu et demande un poste dans l'administration fédérale en novembre 1927¹⁴, une lettre de menace de mort destinée au Conseiller fédéral Schulthess et qui ne lui a sans doute jamais été remise¹⁵.

Peu de mentions de la guerre. On note cependant cette «notice personnelle» destinée au Conseiller fédéral Hermann Obrecht. Il s'agit de M. Bruggmann, ministre de Suisse à Prague: «il a épousé la soeur de l'actuel ministre de l'agriculture¹⁶ des Etats-Unis d'Amérique,

12 ArCJ, 67 J 153, Bref rapport sur les travaux de la 49^{ème} session du Comité économique de la SDN, d'Eugène Péquignot au Conseil fédéral, 6 avril 1939, p.3.

13 ArCJ, 67 J 153, Bref rapport sur les travaux de la 49^{ème} session du Comité économique de la SDN, d'Eugène Péquignot au Conseil fédéral, 6 avril 1939, p.9.

14 ArCJ, 67 J 48

15 ArCJ, 67 J 51, 13 septembre 1934, Anonyme, de Zurich, à Edmund Schulthess

16 Henry A. Wallace, secrétaire de l'agriculture (1933-1940), Vice-président des USA (1941-1945), secrétaire du commerce (1945-1946).

le collaborateur le plus intime du président Roosevelt. (...) M. Bruggmann a d'étroites relations avec son beau-frère et en cas de guerre notamment, cela pourrait nous être d'une grande utilité pour le transport de marchandises à destination de la Suisse¹⁷.» Il rappellera cette note du 20 octobre 1938 le 11 avril 1939 en annonçant la visite de Bruggmann au Conseiller fédéral Obrecht : «M. le Ministre Bruggmann, qui vous fera une visite cet après-midi à 15h30, vous donnera des renseignements intéressants sur l'annexion de la Bohême et de la Moravie par le Reich et vous parlera du poste de Washington. Pour le surplus, je me réfère à ma notice du 20 octobre 1938, dont copie ci-jointe¹⁸.» Carl Bruggmann, époux de Mary Wallace, la soeur de Henry Wallace qui sera vice-président des Etats-Unis de 1941 à 1945, sera nommé à Washington en juin 1939 et il dirigera la légation Suisse jusqu'à sa retraite en 1954¹⁹.

En-dehors de cet aparté montrant une influence directe sur la composition de la légation américaine, c'est cette correspondance qui a le plus retenu mon attention. Que vous le connaissiez ou non, écrivez à Eugène Péquignot : il répond à toutes les sollicitations, et il vous oblige. Ils sont nombreux, les Francs-Montagnards qui pendant ces 40 années, ont trouvé un poste dans des administrations fédérale ou cantonales. Un jurassien d'origine domicilié à Schwytz se fend d'une lettre en pur français fédéral pour obtenir un poste. Eugène Péquignot répond à tout le monde, fait les démarches qui s'imposent et remercie encore les gens qui l'ont remercié. Pendant la guerre, en 1942, une lointaine cousine de Goumois lui écrit parce que son frère et trois de ses camarades ont été déportés et qu'elle est sans nouvelles d'eux. Elle demande à Eugène Péquignot d'intervenir en sa faveur auprès du président de la Croix-Rouge. Ce sera fait, les nouvelles viendront et lorsqu'en 1944 elle informera Eugène Péquignot de la libération de son frère, il s'en félicitera et terminera sa lettre en demandant des nouvelles des trois autres personnes.

Eugène Péquignot est sans aucun doute un homme de pouvoir, conscient de son intelligence et de sa valeur, mais il n'est pas impossible que son action la plus efficace, la plus concrète se soit matérialisée dans ce type d'aides de proximité, qu'au demeurant rien ne l'obligeait à accorder. Il le suggère lui-même dans ses réponses et son engagement personnel dans l'implantation de l'horlogerie aux Franches-Montagnes renforce ce sentiment : la motivation ultime de ces aides qu'il accorde n'est que l'expression concrète des théories économiques avec lesquelles il a travaillé toute sa vie : donner un travail, assurer l'apaisement des tensions dans le cercle proche, c'est aussi assurer la paix, et cette fois, c'est en son pouvoir.

17 ArCJ, 67 J 56, le 20 octobre 1938, d'Eugène Péquignot à Hermann Obrecht, note personnelle.

18 ArCJ, 67 J 57, le 11 avril 1939, d'Eugène Péquignot à Hermann Obrecht.

19 Notice du DHS, par Marc Perrenoud, consultée le 14 juin 2015 :

→ hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14833.php



La
CONFÉRENCE
INTERNATIONALE
DE GÊNES

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS

Causerie donnée à Berne, le 3 mars 1923,
sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation

par

EUGÈNE PÉQUIGNOT

AVOCAT

SECRÉTAIRE DE LA DÉLÉGATION SUISSE

La causerie est suivie du
TEXTE DES RÉSOLUTIONS
adoptées par la conférence



BERNE
K. & J. WYSS-ERBEN, ÉDITEURS
1926



Membres de la délégation suisse à la conférence de Gênes

De gauche à droite, assis :

Edmund Schulthess (1868-1944) – conseiller fédéral,
chef du Département de l'économie.
Giuseppe Motta (1871-1940) – conseiller fédéral,
chef du Département politique (affaires étrangères).

De gauche à droite, debout :

Eugène Péquignot (1889-1962) – secrétaire au Département de l'économie,
secrétaire de la délégation.
T. de Sonnenberg – premier secrétaire de la légation de Suisse à Rome.
Léopold Dubois (1859-1928) – président de la Société de Banque Suisse.
Alfred Frey (1859-1924) – conseiller national,
président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort).
Hans Töndury (1883-1938) – professeur d'économie à l'Université de Genève,
président de l'Association pour la protection des intérêts suisses en Russie.
P. Ruegger – secrétaire au Département politique, secrétaire de la délégation.

Source

Péquignot Eugène, *La conférence internationale de Gênes : souvenirs et impressions : causerie donnée à Berne le 3 mars 1923 sous les auspices de la Société jurassienne d'Emulation*, Berne, 1926.

Extrait 1, p.6 – *Origine et préparation de la conférence.*

C'est à Londres, en décembre 1921, M. Lloyd George était alors premier ministre britannique, qu'avait été émise l'idée d'une Conférence à laquelle seraient invités les Alliés, les anciens neutres et les ennemis d'hier, en vue de rechercher dans un effort de rapprochement international les moyens de mettre fin à la crise dans laquelle se débattait la vieille Europe. Ceux qui nourrissaient l'espoir que cette conférence pourrait régler la plupart des difficultés nées de l'exécrable guerre de 1914 à 1918 présumaient trop des forces humaines. En face de quelle situation se trouvait-on? L'appauvrissement presque général, le désordre et le gâchis économiques, la dépréciation et l'avilissement de maintes monnaies, de nombreuses populations en proie aux privations et à la famine, le spectre épouvantable du chômage, des pays entiers ne participant plus à la vie économique européenne, des régions autrefois prospères, dévastées de fond en comble, l'impossibilité pour les vainqueurs d'obtenir les réparations qu'ils exigeaient, de nouveaux armements, la disparition de la confiance, des ruines matérielles et morales, une paix fallacieuse.

Extrait 2, pp.12 à 14 – *Voyage de Berne à Gênes.*

Il restait bien peu de temps pour les derniers préparatifs. Le départ avait lieu le lendemain. Plusieurs délégués et experts étrangers avaient déjà quitté Berne le jour même. Le Conseil fédéral se réunissait à 17 heures et arrêtait ses instructions à la délégation.

Le dimanche, 9 avril 1922, à 11 heures du matin, les deux délégués suisses, MM. les conseillers fédéraux Motta et Schulthess, les deux experts, M. le conseiller national Alfred Frey, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, M. Léopold Dubois, président de la Société de Banque suisse, deux secrétaires, M. Ruegger, secrétaire de légation au département politique fédéral, et celui qui vous parle, tous munis de passeports diplomatiques, s'installaient à la gare de Berne dans une confortable voiture du Lœtseberg. Nous étions accompagnés de Mme et de Mlle Schulthess, de Mme et de Mlle Dubois; je ne saurais assez louer leur grande amabilité.

Ce n'est pas d'un cœur léger que mon collègue Motta et moi partons pour Gênes, disait M. Schulthess à un représentant de la presse. La situation de l'Europe est sérieuse, plus sérieuse que beaucoup se l'imaginent. La crise sévit partout, sous une forme ou l'autre. Puisse la Conférence ne pas perdre de temps, rechercher la source du mal. Nous ferons preuve de réserve et attendrons les suggestions des Puissances invitées. Mais peut-être faudra-t-il que la Suisse émette son opinion, car non seulement le sort des grands États, mais celui de tous les pays est en jeu.

A la gare de Berne, une centaine de personnes firent une discrète manifestation de sympathie à la délégation suisse. Son Excellence Monseigneur Luigi Maglione, nonce apostolique accrédité auprès du Conseil fédéral, avait bien voulu venir la saluer. Peut-être lui donna-t-il, sans qu'elle s'en aperçût, la bénédiction réservée à ceux qui entreprennent un grand voyage vers l'inconnu !

Le train transportait aussi les délégués et experts qui n'avaient pas quitté Berne la veille. A la gare de Domodossola, des soldats montaient la garde. Tandis que nous nous acheminions vers Milan, nous apprîmes que des agents de la police secrète italienne voyageaient avec nous pour protéger nos précieuses vies ! Un soldat italien était placé à chaque extrémité de la voiture. Des sentinelles étaient postées à l'entrée et à la sortie des tunnels et des ponts. Dans les gares, notre train entraînait toujours en deuxième ou troisième voie. Pendant les arrêts, des carabiniers, bayonnette au canon, interdisaient l'accès des voitures à quiconque ne montrait pas patte blanche.

En gare de Milan, une cinquantaine de représentants de la colonie suisse nous réservaient un cordial accueil. Après deux heures d'arrêt passées à deviser avec nos compatriotes, nous poursuivions notre voyage. Déjà des journalistes venaient interviewer nos délégués. A 23 heures, nous apercevions, telle une étoile mouvante, la lumière du phare perché sur un promontoire rocheux, dont le sommet est à 128 mètres au-dessus de la mer et qui, par les nuits claires, projette ses rayons à une distance de 40 kilomètres; peu après, nous entrions en gare de Gênes la Superbe, la Reine de la Méditerranée, la patrie de Christophe Colomb, si riche en souvenirs historiques. Un chaleureux accueil nous était réservé par le secrétaire général de la Conférence, le baron Romano Avezana, aujourd'hui ambassadeur d'Italie à Paris, le préfet de Gênes et d'autres personnalités, notre très dévoué consul, M. Jean-Baptiste Biaggi, une délégation de la colonie suisse et M. de Sonnenberg, alors premier secrétaire de la légation de Suisse à Rome, diplomate aussi affable que distingué, polyglotte remarquable, connaissant fort bien les milieux officiels italiens et qui rendit à la délégation suisse d'excellents services. Les présentations se firent dans le salon d'honneur, orné des couleurs des Etats participant à la Conférence. Et bientôt des automobiles nous conduisaient au grand Hôtel Miramare, exploité par des Suisses, merveilleusement situé, à peu de distance de la gare Principe, sur une hauteur dominant la mer. Cet hôtel hébergeait la plus grande partie de la délégation britannique et de la délégation belge. Le drapeau suisse y flottait à côté de ceux de l'Angleterre et de la Belgique. Quinze pièces nous étaient réservées, dont deux cabinets de travail et un petit salon de réception. De nombreuses délégations durent être logées hors de ville, dans les délicieuses stations de la Riviera ligure, à Pegli, Nervi, Santa Margherita, Rapallo, Albarno, Cornigliano. On a calculé que les délégués étaient répartis sur un front de 50 kilomètres. La magnifique villa de Albertis, à Quarto dei Mille, avait été mise à la disposition de M. Lloyd George, chef de la délégation britannique.

Extrait 3, pp.14 à 16 – *Ouverture de la Conférence.*

La Conférence s'ouvrait le lendemain, 10 avril. La ville avait été remise à neuf. Partout, les façades réchampies, les portes et fenêtres repeintes, les jardins publics garnis de fleurs. Les drapeaux de tous les Etats flottaient sur les édifices de la ville. Je ne vis toutefois pas l'oriflamme rouge de la République socialiste fédérative russe des Soviets. Je ne sais même pas si, le 1^{er} mai, journée particulièrement calme à Gênes, il fut hissé sur l'Hôtel Impérial, résidence des bolchéviks à Rapallo.

L'ordre et la propreté régnaient partout. De chaque côté des rues étroites, des factionnaires au képi vert, revolver en bandoulière, s'échelonnaient à intervalles réguliers. Pour faciliter la circulation, les piétons allant dans la même direction avaient l'obligation de suivre toujours le même trottoir. Et quand par mégarde vous vous engagiez sur le trottoir de gauche alors que vous auriez dû être sur celui de droite, un petit soldat italien, le visage souriant, vous disait le plus gentiment du monde, en désignant l'autre côté de la rue : « Prego ! » Je ne pouvais m'empêcher de comparer cette aménité à la raideur du policier, à la mine rébarbative, qui vous interloque sur le pont du Kirchenfeld, à Berne, lorsqu'il vous dit d'un ton bourru : « Rechts go ! ». Bien entendu, je n'entends par là diminuer en rien les grands mérites de notre excellente police !

La première assemblée plénière de la Conférence eut lieu au premier étage du Palais historique de San Giorgio, situé à gauche de la Place Caricamento et construit vers la fin du XIII^e siècle. C'est dans cet antique Palais, où siégea le Gouvernement de l'illustre République de Gênes, que fut fondée, vers l'année 1400, la première banque internationale et que furent inventés les premiers instruments de crédit : la lettre de change et le chèque. L'intérieur de l'édifice se compose de vastes salles décorées des statues de citoyens marquants de la ville de Gênes, de magnifiques bas-reliefs et toiles de valeur. Le 10 avril 1922, les voies d'accès au Palais San Giorgio étaient gardées militairement. Au début de la Conférence, on disait que plus de 10 000 hommes de troupes la protégeaient. L'entrée au Palais San Giorgio avait un caractère de grande solennité.

M. Facta, alors président du Conseil d'Italie, menu, grisonnant, vif, homme aimable, souhaite la bienvenue à l'assemblée et lui donna connaissance de deux télégrammes, l'un de Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel, l'autre de Raymond Poincaré. Le télégramme de M. Poincaré disait, entre autres :

Autant mon pays a le légitime souci de ne pas laisser porter atteinte aux droits qu'il tient des traités, autant il est prêt à collaborer de toutes ses forces et de tout son cœur au relèvement des peuples malheureux.

Ayant été nommé président de la Conférence, M. Facta en traça le programme et prononça ces paroles :

Ici est effacé le souvenir des haines et des ressentiments nés de la guerre. Il n'y a plus ici ni amis ni ennemis, ni vainqueurs ni vaincus, mais uniquement des hommes et des nations qui veulent réunir en faisceau toutes leurs énergies pour atteindre en commun un but très élevé.

Et je revoyais par la pensée toute la rive droite de la Meuse, que j'avais eu le douloureux privilège de visiter au mois d'août de 1919, les ruines de Verdun, Verdun, « deux syllabes qui sonnent comme les notes cuivrées d'un clairon », le vaste cimetière désolé qui se déroulait devant moi du haut des forts de Vaux et de Douaumont, témoins de l'héroïsme poussé à ses dernières limites, je revoyais les vestiges de Fleury, un débris de poutre calcinée provenant de l'église, je croyais voir défiler, de part et d'autre, les immenses théories de héros qui se précipitèrent dans la fournaise, je revoyais la tranchée des bayonnettes, les ossements entourant le pauvre monument de bois élevé à la mémoire des enfants d'un régiment d'infanterie, les personnes endeuillées parmi lesquelles je me trouvais et qui s'inclinaient avec respect devant le drapeau hissé sur les forts et pour l'honneur duquel elles avaient sacrifié leurs plus chères affections, et je me demandais s'il ne faudrait pas encore beaucoup de temps pour effacer le *souvenir* des ressentiments nés de la guerre.

Extrait 4, pp. 19 et 20 — Léopold Dubois expert financier de la délégation suisse à Gênes.

tion des changes (nous n'y étions pas). En revanche, un comité composé de onze experts financiers, comité qui accomplit la plus grande partie de la tâche assignée à la commission financière, comptait un représentant de notre pays, M. Léopold Dubois, qui y joua un rôle de tout premier plan. Né à la La Chaux-de-Fonds, ayant été successivement directeur de l'Ecole de commerce de Neuchâtel, directeur de la Banque cantonale neuchâteloise, membre de la direction générale des chemins de fer fédéraux, puis administrateur-délégué et président du conseil d'administration de la Société de banque suisse, M. Dubois est un financier fort compétent et distingué. Il a le don d'exposer les questions les plus ardues avec une clarté qui les rend accessibles au profane.

Extrait 5, pp.21 et 22 – Composition de la délégation suisse, figure du Conseiller fédéral Edmund Schulthess.

M. le conseiller fédéral Motta participa aux travaux de la sous-commission politique et du comité d'organisation relevant de la commission des transports, M. le conseiller fédéral Schulthess, aux travaux de la sous-commission des crédits, de la première sous-commission économique et du comité du travail. Le D^r Alfred Frey et M. Léopold Dubois assistaient M. Schulthess en qualité d'experts; l'un ou l'autre le remplaçait en qualité de délégué-suppléant, lorsque les deux sous-commissions financière et économique, dans lesquelles la Suisse était représentée, siégeaient simultanément.

J'avais le privilège d'accompagner M. le conseiller fédéral Schulthess aux séances des commissions et sous-commissions économiques et financières. M. Schulthess était, sauf erreur, le seul homme d'Etat à Gènes qui eût dirigé les affaires économiques d'un pays pendant dix années consécutives, y compris les années de guerre. C'est dire que beaucoup d'autorité s'attachait à sa parole. Grâce à une énergie inflexible, avec un sens profond des réalités et nécessités économiques, au prix d'un labeur incessant qu'aucune difficulté ne rebutait, ne concevant qu'une chose, servir le pays et le mettre en état de vivre et de travailler, il était parvenu, pendant la guerre, à concilier les conditions diamétralement opposées mises très souvent par les deux groupes de belligérants à notre ravitaillement en denrées alimentaires et matières premières. De tous les pays restés neutres pendant la guerre, la Suisse, dépendante de l'étranger pour son approvisionnement, fut le moins éprouvée. Recherchant avant tout les solutions pratiques et réalisables, ayant l'habitude de ne pas voiler sa pensée, M. Schulthess parla à Gènes avec une franchise, une netteté auxquelles tous se plurent à rendre hommage.

Extrait 6, p.26 – Position d'Edmund Schulthess sur le libre-échange.

La discussion fut extrêmement longue. Il appartenait au délégué suisse de la dénouer. M. Schulthess, tout en proclamant que la Suisse reste attachée aux principes libre-échangistes, déclara que l'application générale et réciproque de la clause de la nation la plus favorisée suppose l'égalité sinon absolue, tout au moins relative dans les conditions de la production. Or, cette égalité n'existe pas et tant qu'il en sera ainsi, il faudra recourir à des mesures spéciales. La situation économique est dominée aujourd'hui par la dépréciation de nombreuses monnaies et par l'endettement des Etats et des peuples. C'est là qu'est le nœud du problème. Tant qu'il ne sera pas résolu, il faudra recourir à des mesures spéciales. Si une solution intervenait, les changes se stabiliseraient. On verrait peu à peu disparaître cette anomalie d'un Etat à change avarié qui s'épuise par des exportations de produits industriels, tout en compromettant l'existence des pays concurrents à change élevé. C'est alors que, dans le commerce international, la clause de la nation la plus favorisée pourrait contribuer peu à peu à l'essor économique. Favorable à la plus large liberté possible dans les relations commerciales internationales, la Suisse ne croit cependant pas qu'on puisse trouver dans la clause de la nation la plus favorisée le remède à la crise.

M. Schulthess proposa la formule suivante :

La Conférence rappelle le principe du traitement équitable du commerce énoncé à l'article 23 du Pacte de la Société des Nations et recommande vivement la reprise des relations commerciales sur la base de traités de commerce reposant, d'une part, sur le système d'une réciprocité adaptée aux circonstances spéciales et contenant, d'autre part, dans les limites du possible, la clause de la nation la plus favorisée.

M. Schulthess ajouta que, dans les circonstances actuelles, il importe de ne pas fermer les yeux sur la réalité. Il insista sur le fait que le nœud du problème doit être recherché dans le domaine financier. La question de l'endettement international devra être résolue dans un sens équitable, en tenant compte des intérêts et des droits des pays qui ont souffert de la guerre.

Extrait 7, pp.29 à 31 – Constats et résolutions de la Conférence de Gênes sur les questions financières (dévaluation monétaire, assainissement des finances publiques, politique fiscale, coopération internationale dans la lutte contre l'évasion fiscale).

Les travaux de la commission, des sous-commissions et du comité d'experts furent, eux aussi, fort instructifs. M. Léopold Dubois a donné à Bâle, le 1^{er} juin 1922, une conférence très intéressante sur les questions financières discutées à Gênes. Vous en trouverez un compte-rendu détaillé dans la *Gazette de Lausanne*, du 7 juin 1922, n° 155. Le temps dont je dispose ne me permet pas d'entrer dans les détails. Les délibérations aboutirent au rapport présenté par le comité des experts, dans lequel siégeait M. Léopold Dubois, et à l'adoption de dix-neuf résolutions, approuvées par la Conférence dans son assemblée plénière du 3 mai 1922.

Les experts ont divisé les pays en deux catégories :

1° ceux où l'inflation s'est arrêtée et où la déflation s'est déjà produite;

2° les pays où l'inflation continue à se produire.

La première catégorie se subdivise en deux :

a) les pays dont le change est actuellement voisin de la parité métallique; à ceux-là, le comité n'a aucune recommandation à faire;

b) les pays ayant atteint une stabilité monétaire relative, mais à un niveau *si inférieur à celui* de l'ancienne parité métallique que le retour à celle-ci constituerait un processus lent et pénible. Les experts déclarent que chacun de ces pays contribuerait à améliorer considérablement son économie intérieure et rendrait un service important à la reconstruction européenne en prenant le premier hardiment l'initiative d'assurer une stabilité immédiate de la valeur or par la fixation d'une nouvelle parité or inférieure à celle d'avant guerre et voisine du chiffre atteint par la stabilité relative. C'est la fameuse question de la « dévaluation ». Les pays à change moyennement avarié (la France, l'Italie, la Belgique) semblèrent peu disposés à entrer dans cette voie; ils affirmèrent leur espoir de remonter la pente et d'atteindre à l'ancienne parité. C'est ce qu'un expert représentant un pays de l'Entente appelait une « honorable hypocrisie ».

En outre, les experts, sans toucher à la question des réparations, ont attiré l'attention sur le problème des dettes extérieures qui pèsent sur le budget des Etats débiteurs, désorganisent le marché commercial et industriel des autres pays, déprécient le change des Etats débiteurs et entravent toute tentative de stabilisation.

Quant aux résolutions, en voici la quintessence :

La stabilisation monétaire ne pourra être réalisée que par l'assainissement des finances publiques. On ne parviendra à équilibrer le budget d'un Etat que par l'économie et une

sage politique fiscale, sans recourir à l'inflation ni aux crédits en banque. L'établissement d'un étalon or commun est le but final vers lequel les Etats européens doivent tendre. Des emprunts extérieurs seront nécessaires à certains pays pour leur permettre de réaliser la stabilité relative de leurs monnaies. La collaboration des banques centrales d'émission et la conclusion de conventions internationales faciliteraient les mesures d'assainissement monétaire. Les experts ont suggéré la réunion de représentants de ces banques. Une convention internationale devrait être conclue pour centraliser les demandes d'or, régler le marché de ce métal et préparer la création d'un clearing international. La résolution n° 11 énonce les suggestions des experts relativement à cette convention internationale (voir pages 65 et 66).

La conférence a proclamé la liberté du commerce des changes. Elle a déclaré que tout contrôle artificiel des opérations de changes, notamment celui des opérations de change à terme, est vain et nuisible et devrait être aboli le plus tôt possible. Les experts ont déclaré que toute proposition tendant à entraver la liberté du marché des changes ou à violer le secret des relations entre les banquiers et leurs clients devrait être absolument condamnée. Sous cette réserve, ils ont exprimé l'avis que l'étude des mesures à prendre en vue d'une coopération internationale destinée à prévenir l'évasion fiscale pourrait être confiée à la Société des Nations.

Extrait 8, pp.32 et 33 – 3 mai 1922, séance plénière de la Conférence de Gênes sur les questions financières ; déclaration du Conseiller fédéral chef du Département de l'économie Edmund Schulthess insistant sur le problème des dettes internationales.

Les résolutions en matière financière furent adoptées par la Conférence dans sa séance plénière du 3 mai 1922. A cette occasion, M. Schulthess fit, au nom de la délégation suisse, une déclaration, dont voici le passage essentiel :

Une des principales causes de la dépréciation des monnaies et de l'affaiblissement des changes doit certainement être recherchée dans l'endettement des Etats et, comme le dit très bien le rapport des experts, il n'y a pas d'espoir de restaurer les monnaies et de rétablir le bien-être économique en Europe, avant que le problème des dettes internationales ait été résolument abordé.

Sa solution ou ses solutions ne sont pas du domaine de la Conférence de Gênes et le travail fait ici ne peut être considéré que comme une entrée en matière. Mais qu'il nous soit permis, après la délégation néerlandaise, d'exprimer l'espoir que ceux qui sont appelés à diriger les destinées des nations, n'hésiteront pas à envisager et à résoudre d'un commun accord, avant qu'il soit trop tard, le grand problème de l'endettement international, car des solutions qu'il recevra, dépend en grande partie la restauration économique de notre continent.

Extrait 9, p.34 – 17 avril 1922, Eugène Péquignot apprend la signature, intervenue la veille, du traité de Rapallo entre Russes et Allemands.

Je n'oublierai jamais la journée du 17 avril 1922. C'était le lundi de Pâques; les commissions ne siégeaient pas. J'étais seul dans mon petit cabinet de travail à l'Hôtel Miramare quand la sonnerie du téléphone retentit. Un journaliste suisse, toujours bien renseigné, m'apprenait que les Russes représentés par M. Tchitchérine et les Allemands par M. Rathenau avaient conclu la veille, à l'Hôtel Impérial à Rapallo, un traité en vertu duquel les deux pays renonçaient mutuellement à être remboursés de leurs dépenses de guerre et des dommages causés par la guerre, rétablissaient entre eux les relations diplomatiques et consulaires et s'engageaient à s'aider réciproquement pour l'atténuation de leurs difficultés économiques dans l'esprit le plus bienveillant. L'exactitude de la nouvelle ne tarda pas à se confirmer. Dans tous les milieux de la Conférence, la surprise fut grande. D'aucuns étaient fort mécontents; ils jugeaient le traité de Rapallo comme contraire à l'esprit de Gênes, car, disaient-ils, l'Allemagne et la Russie soviétique, invitées toutes deux à la Conférence de Gênes, sont venues y opposer leur entente spéciale à l'accord général et collectif que cette Conférence avait précisément pour objet de faciliter. Ceux qui faisaient leur philosophie de l'événement constataient : « Voilà huit jours que siège la Conférence. Elle n'a été marquée jusqu'à présent que par un seul résultat positif : la signature du traité de Rapallo. » On affirmait que M. Lloyd George était particulièrement vexé. L'événement semblait justifier les prévisions des sceptiques qui avaient mis en garde contre les dangers de la Conférence. Les Italiens voulaient à tout prix sauver la Conférence de la faillite.

Extrait 10, pp.36 et 37 – Après le 17 avril, la Suisse active dans les discussions visant au maintien des relations avec la Russie suite à la signature du traité de Rapallo.

Les conversations officieuses qui eurent lieu avec les Russes sans que les délégués allemands y prissent part amenèrent-elles ces derniers à croire que les intérêts de leur pays allaient être lésés et les incitèrent-elles à agir comme ils le firent? Quoi qu'il en soit, la confiance mutuelle indispensable au succès de la Conférence parut fort ébranlée après la conclusion du traité de Rapallo. On continua à discuter avec les Russes, sans les Allemands. Un comité d'experts fut institué. La question donna lieu à de nombreuses conversations particulières. Des entretiens eurent lieu entre les délégués suisses, M. Schanzer et M. Lloyd George. Les neutres revinrent dans notre petit salon de Miramare. Le 22 avril, à la première séance du comité d'experts, les Russes présentèrent un long mémorandum, dans lequel ils essayaient de revenir sur les résolutions de Cannes. Aussi M. Seydoux, délégué et expert français, brillante intelligence dans un corps infirme, déclara-t-il ne plus être en mesure de participer aux délibérations. Les Russes retirèrent leur mémorandum. Le comité d'experts tint plusieurs séances pour établir un mémorandum qui devait être remis à la délégation russe. Les Anglais avaient élaboré un projet, les Français un autre. Ces projets furent discutés le 28 avril à une séance de la sous-commission politique, à laquelle les Russes n'assistaient pas. A cette occasion, il y eut, entre MM. Barthou et Lloyd George, une discussion plutôt aigre-douce. Les deux partenaires se lancèrent des flèches. M. Motta intervint. Il déclara qu'il serait fort embarrassé, s'il était appelé à décerner les palmes de l'éloquence à l'un des deux hommes d'Etat. On rit. M. Motta remarqua que les divergences entre les deux textes lui paraissaient facilement conciliables. Il fallait chercher un texte unique. Un petit comité de rédaction fut désigné à cet effet. Sur la proposition de M. Lloyd George, M. Motta en fit partie. Le mémorandum, enfin établi, fut remis à la délégation russe, le 2 mai 1922. Ce document avait été approuvé par les délégations d'Italie, de Grande-Bretagne, du Japon, de Pologne, de Roumanie, de Suisse et de Suède. La France et la Belgique n'y adhérèrent pas.

Extrait 11, p.56 – 19 mai 1922, séance plénière de clôture de la conférence ; intervention du Premier ministre britannique Lloyd Georges au sujet de la dette russe.

M. Lloyd George se livra ensuite à de longues considérations sur la question russe. S'adressant à la délégation russe, il lui dit :

La Russie peut d'une manière abondante obtenir des secours, mais si elle veut les obtenir, il ne faut pas qu'elle ait en quelque sorte l'air de faire exprès de provoquer et d'outrager les sentiments, appelez-les préjugés, les sentiments de la vaste majorité des gens qui demeurent en dehors de ses frontières et qui ont une véritable sympathie pour la détresse de la population russe.

J'ai parlé de préjugés. Je vais vous en citer deux ou trois, puisqu'ils ont été foulés au pied dans votre mémorandum du 11 mai : En Europe occidentale, lorsqu'un homme vend des marchandises à un autre, il a un préjugé curieux : il aime à être payé. Un autre préjugé est celui-ci : si un homme prête de l'argent à son voisin, sur sa demande, contre promesse de remboursement, il s'attend qu'on le rembourse. Voilà encore un autre préjugé : si ce voisin vient le trouver et lui demande encore des secours, naturellement le premier lui demande : „Est-ce bien dans votre intention de me rembourser ? Remboursez d'abord ce que je vous ai prêté.“ Si à cela l'emprunteur répond : „Mes principes ne me permettent pas de payer“, si étranger que cela puisse paraître à la délégation russe, cet occidental est tellement plein de préjugés que, très probablement, il ne voudra pas prêter de nouvelles sommes d'argent. Ce n'est pas une question de principe, — je sais ce que sont les principes révolutionnaires, — mais en dehors de la Russie, qu'est-ce que vous voulez, il y a de drôles de gens, avec de drôles d'idées ! Et si vous voulez avoir affaire à nous, il faut nous prendre comme nous sommes. Ce sont là des idées que nous avons en quelque sorte sucées avec le lait, que nous avons héritées de générations d'ancêtres honnêtes et laborieux, et ici je désire avertir la délégation russe qu'il ne faut pas qu'elle s'attende, dans cette route que nous allons prendre ensemble vers la paix finale, que nous laissions tomber froidement nos préjugés sur le bord de la route. Ces préjugés, ces idées, elles plongent leurs racines profondément dans le sol de l'Europe occidentale. Il y a des milliers d'années qu'elles y sont enracinées. Même le cyclone russe n'a pas fendu une seule fibre de ces profondes racines et c'est pour cela que votre mémorandum a été malheureux. Quand vous écrivez à quelqu'un pour obtenir de nouvelles sommes d'argent, ce n'est pas véritablement le moyen de réussir que de consacrer la plus grande partie de votre lettre à une savante dissertation pour justifier la doctrine de la répudiation des dettes. Ce n'est pas cela qui vous aidera à obtenir des crédits. C'est peut-être une doctrine très sûre, mais cela n'est pas diplomatique.

Extrait 12, pp. 58 et 59 — 19 mai 1922, séance plénière de clôture de la conférence; réponse du ministre russe des affaires étrangères Gueorgui Tchitcherine à Lloyd Georges.

M. Tchitchérine (Russie) rappela que

le seul fait de réunir tous les Etats européens sans distinction de vainqueurs et de vaincus, sans distinction de systèmes de propriété, était un événement mémorable, destiné à produire des résultats réels pour la pacification universelle et pour la reconstruction économique de l'Europe.

On ne saurait cependant nier que les résultats immédiats de la Conférence ne correspondent point aux espérances immenses qu'elle a suscitées dans la grande masse de toutes les nations.

Dans la séance d'ouverture de la Conférence, la délégation russe avait esquissé les systèmes qui, d'après elle, auraient ouvert des voies nouvelles aux nations européennes et auraient rendu possible la reconstruction économique générale.

Nous avons été empêchés de poser devant la Conférence la question du désarmement ainsi que certaines autres. S'étant refusée de marcher dans cette voie, la Conférence n'a pu que timidement et dans des proportions insuffisantes dépasser le niveau des faits existants et des résolutions des précédentes conférences. Elle ne s'est pas non plus maintenue à la hauteur des principes énoncés dans les autres discours de la première séance, qui proclamaient l'absence de toute distinction entre vainqueurs et vaincus, l'égalité de position des pays soviétistes et capitalistes. Voilà les causes qui, selon nous, sont responsables de l'insuffisance des résultats de la Conférence. Nous voulons croire que cette expérience portera ses fruits.

Les questions qui sont généralement comprises dans l'expression de „problème russe“ ne pourront être heureusement résolues que si tous les participants se placent à notre point de vue des droits respectifs et égaux des pays basés sur deux systèmes de propriété différents, point de vue qui est, d'ailleurs, celui de la première résolution de Cannes. M. le premier ministre de Grande-Bretagne me dit que si mon voisin m'a prêté de l'argent, je dois le lui payer, eh bien! j'y consens en l'espèce, cherchant la conciliation, mais alors j'ajoute que si ce voisin a fait irruption chez moi et, ayant tué mes fils, a brisé mon mobilier, a brûlé ma maison, il doit commencer au moins par me rétablir ce qu'il a détruit. Nous sommes allés plus loin encore. Nous aurions été satisfaits si l'on nous avait aidés suffisamment pour pouvoir exécuter ce qu'on nous imposait. Mais telle ne fut pas l'idée des autres participants. Nous continuons cependant nos efforts de conciliation.

Ce qui anime le peuple russe, c'est le désir profond de paix et de collaboration avec les autres nations, mais, cela va sans dire, sur une base d'égalité complète. Si nous avons des espérances en ce qui concerne les perspectives de pacification générale, cela est dû aussi, en grande partie, aux expressions de sympathie profonde et chaleureuse dont nous avons été l'objet, ainsi que les autres délégations, de la part de toute la société italienne et des grandes masses du peuple italien. La spontanéité et la chaleur des marques de sympathie dont la délégation russe a été l'objet en Italie sont pour nous le signe le plus rassurant qui nous démontre qu'au milieu de tous les antagonismes et de toutes les complications actuelles, la grande majorité tend impérieusement vers la pacification générale. Dans cette voie, la Conférence de Gênes aura été une étape dont l'importance est de premier ordre.

Extrait 13, p.59 – *Conclusions.*

Faute d'avoir été préparée de longue main, faute d'avoir abordé les grands problèmes qui dominent toute la situation économique et financière de l'Europe : question des réparations et endettement international, la Conférence internationale de Gênes n'a pas réalisé les espérances que le monde fondait sur elle. Or, la solution équitable de ces problèmes pourra seule garantir l'équilibre de notre continent. C'est un illustre citoyen de Gênes qui découvre l'Amérique; je doute que les assises internationales tenues dans cette ville, du 10 avril au 19 mai 1922, aient permis à l'Amérique de découvrir l'Europe. Hélas! tout est bouleversé ici-bas et, devant l'impuissance des hommes, il semble que seule la Providence puisse remettre de la stabilité et de l'ordre dans le monde. A Gênes, il fut impossible d'aboutir à un accord sur la question russe. Dans le domaine économique et financier, la Conférence laisse des travaux techniques intéressants et utiles. Une chose est certaine : on a quand même travaillé à Gênes; ceux qui voudront bien étudier les procès-verbaux de la Conférence pourront s'en convaincre.



39

HISTOIRE ET DIPLOMATIE

«Pourquoi être les premiers à adopter des normes fiscales appliquées par personne?»

► Quel a été l'apport du jésuite Eugène Péquignot à la Conférence de Gênes de 1922 ? En quoi la situation européenne d'alors ressemblait-elle à la nôtre ? La diplomatie péquignotiste est-elle encore actuelle ?

► **L'historien jurassien Antoine Fleury**, professeur émérite de l'Université de Genève, défend les goûts du poésiste à l'occasion d'un colloque mis sur pied par le Cercle d'études historiques de l'Emulation jurassienne samedi au Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont, en collaboration avec les Archives cantonales.

[illegible]

Tous les renseignements sont disponibles à l'adresse info@lejournal.com ou au Service client au 08 00 00 00 00. Les journaux sont disponibles à l'achat à la vente par correspondance à l'adresse abonnement@lejournal.com ou au Service client au 08 00 00 00 00. Les journaux sont disponibles à l'achat à la vente par correspondance à l'adresse abonnement@lejournal.com ou au Service client au 08 00 00 00 00. Les journaux sont disponibles à l'achat à la vente par correspondance à l'adresse abonnement@lejournal.com ou au Service client au 08 00 00 00 00.

[illegible][illegible]

par Jacques

s Chapatte.

Lundi 22 juin 2015

Interview d'Antoine Fleury
par Jacques Chapatte.

Histoire et diplomatie, «Pourquoi être les premiers à adopter des normes fiscales appliquées par personne?» — Par J. Chapatte

Quel a été l'apport du Jurassien Eugène Péquignot à la Conférence de Gênes de 1922?
En quoi la situation européenne d'alors ressemblait étrangement à celle d'aujourd'hui?
La diplomatie pèse-t-elle encore aujourd'hui face à l'économie?

L'historien jurassien Antoine Fleury, professeur émérite de l'Université de Genève, démêle les pièces du puzzle à l'occasion d'un colloque mis sur pied par le Cercle d'études historiques de l'Emulation jurassienne samedi au Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont, en collaboration avec les Archives cantonales jurassiennes. Interview.

Que faut-il retenir du témoignage d'Eugène Péquignot?

Antoine Fleury: Son rapport est extrêmement intéressant, consciencieux, précis. Il décrit l'atmosphère, le climat qui règne lors de la Conférence de Gênes, également le détail du voyage. A l'époque, les conseillers fédéraux voyageaient très peu, c'était exceptionnel. En tant que pays neutre, la Suisse essayait de se tenir à l'écart des discussions entre les grandes puissances. La position de politique étrangère de la Suisse, c'est de ne pas prendre parti pour l'un contre l'autre. Cette formule magique fait le succès de la Suisse depuis 1815 jusqu'à nos jours. Entre Paris et Bonn et maintenant Berlin, on ne veut pas choisir. Entre Moscou

et Washington, malgré toutes nos préférences, on ne veut pas explicitement choisir. Eugène Péquignot a compris avec une certaine finesse la fragilité de la position de ce petit pays qu'est la Suisse face aux grandes puissances. Un poste stratégique.

Quel a été son rôle à Gênes en 1922?

Ça été celui d'un fonctionnaire très compétent, assidu, qui a certainement été apprécié par ses chefs, puisqu'il a été renouvelé par les quatre conseillers fédéraux qu'il a accompagnés. Certainement avec une compétence plus grande que certains d'entre eux; le rôle de Péquignot était celui de secrétaire général. Il préparait tous les documents, toutes les décisions, les procès-verbaux, etc. C'était un poste de très grande portée stratégique.

Beaucoup de parallèles sont faits entre le contexte de l'époque et aujourd'hui.

Quels sont-ils?

Il y a d'abord un parallèle quant à l'attitude de la Suisse par rapport à la Russie. Les textes de Péquignot montrent que la compréhension n'était pas facile avec les Russes. Il y a beaucoup de méfiance. Il y a de part et d'autre des préjugés. La Russie fait preuve de beaucoup de bienveillance à l'égard de la Suisse. L'opinion suisse a souvent été violemment antisoviétique. Encore maintenant, nous avons des flottements à l'égard de l'attitude de la Russie. Depuis la fin du système communiste, la Russie est devenue un partenaire économique de premier plan. Pour les Russes, la Suisse était devenue une sorte de pays choyé. Les Suisses ne prêtent pas beaucoup d'égard à cela.

Vous avez souligné les vertus de la démarche du conseiller fédéral Didier Burkhalter pour régler la crise entre Kiev et Moscou.

Tout à fait. Son rôle a été très apprécié. Et lorsque l'on est apprécié, on a le droit de dire ce que l'on pense. Contrairement à ce que beaucoup croient, les Russes sont capables d'écouter. Les Russes ont le sentiment d'être considérés comme une puissance de second rang depuis la fin de l'URSS. Il y a énormément de méfiance à l'égard des puissances occidentales en Russie actuellement, alors qu'il y a eu une sorte de séduction pour l'ouest à la fin du communisme. Du point de vue occidental, le signal des Russes n'a pas été perçu. L'idée est souvent répandue que si les Russes ne pratiquent pas nos manières de faire c'est qu'il faut s'en méfier et leur faire la leçon. Il y a du reste maintenant des dérives autoritaires en Russie autour de Poutine et d'un présidentialisme renforcé. «On a trop souvent plié l'échine»

Il y a aussi des parallèles intéressants par rapport à la situation économique et financière de la Suisse et de l'Europe d'alors et d'aujourd'hui. Quelle leçon en tirer au regard de l'histoire?

Au regard de l'histoire, les Suisses ont beaucoup gagné en étant patients. Il faut garder son sang franc et savoir défendre le droit helvétique. Les Américains défendent bec et ongles leurs principes juridiques, ils veulent même nous les imposer. On a trop souvent plié l'échine ces derniers temps. Quand on est sûr de son droit, il faut le faire entendre avec force à l'extérieur. Les Européens en particulier sont très compréhensifs de notre système politique, la plupart sont même admiratifs. Face aux pressions que subit la Suisse depuis un certain temps, il faut faire valoir des principes de droit et chercher des compromis. Pour y parvenir, il faut savoir se montrer utile. Genève joue un rôle exceptionnel de ce point de vue là. Il faut accueillir des gens, des forums, faire des propositions. Quand on a un problème spécifique, il faut chercher à se faire valoriser pour aboutir à un compromis. Pourquoi serions-nous les premiers de classe à adopter des normes fiscales qui ne sont appliquées par personne? Ces problèmes de fiscalité étaient déjà d'une brûlante actualité à l'époque de Gênes. Il ne faut pas se précipiter, sauf si on estime qu'on sera les premiers à adopter une solution correcte et que les autres ne pourront jamais nous dépasser. Cela vaut pour d'autres domaines, notamment l'environnement.

Est-ce que la diplomatie est toujours autant utile aujourd'hui ou marque-t-elle le pas face aux impératifs des acteurs économiques mondiaux?

Les buts de la Société des Nations, de la Conférence de Gênes, des Nations Unies est de supprimer les obstacles aux échanges internationaux. Des pas de géants ont été faits. Le libre-échange est devenu une des conditions de la prospérité. L'horlogerie jurassienne ne pourrait pas vivre sans exporter ses montres. Si on veut progresser, il faut trouver des partenaires, des marchés. Plus libres ils sont, plus prospères pourra être l'économie. En sachant qu'il faut aussi tenir compte de la compétition entre les marchés. Quand il y a des obstacles, c'est là qu'intervient la diplomatie comme un sapeur-pompier.

Elle intervient donc au service de l'économie?

Mais cela profite à la société. Contrairement à ce que certains ont pu dire parfois, la prospérité ne peut être garantie que dans la paix. Avec Genève, la Suisse a le privilège unique de jouer un rôle de premier plan en ce sens. Notre petit Etat fédéral doit trouver des moyens pour maintenir cette fonction permanente de veille, d'accompagnement, d'intervention. La Conférence de Gênes avec la participation d'Eugène Péquignot montre toute l'importante de la minutie dans les préparatifs de telles négociations.

Hommage à François Kohler, le passeur d'histoire

Par Alain Cortat

François Kohler (1944-2016), historien indépendant et spécialiste du mouvement ouvrier est décédé le 27 août 2016 dans sa 72^e année. Il a été une figure importante, un pionnier de l'histoire du mouvement ouvrier en Suisse romande et un historien reconnu de l'histoire économique et sociale ainsi que de l'histoire du Jura. Par ses publications, mais aussi par ses activités associatives, il a été l'instigateur ainsi que la cheville ouvrière de nombreux projets historiques. Il a marqué plusieurs générations d'historiennes et d'historiens auxquels il a souvent prodigué des conseils, des encouragements et confié des responsabilités.

François Kohler obtient une maturité au gymnase cantonal de Porrentruy en 1963, puis une licence d'histoire à l'Université de Fribourg en 1969, à l'école de Roland Ruffieux. Il est ensuite assistant dans cette même université avant de séjourner deux ans aux États-Unis pour accompagner son épouse mathématicienne, lorsque celle-ci reçoit une bourse pour ses recherches postdoctorales. À son retour en Suisse, il s'installe à Delémont en historien indépendant et père au foyer. Il devient en 1999 archiviste de la ville de Delémont ; auparavant il est nommé archiviste du Fonds Rais de la Société jurassienne d'Émulation.

François a été l'un des pionniers de l'histoire sociale en Suisse romande. Il a fait partie du groupe qui a lancé les premiers travaux d'histoire du mouvement ouvrier. Comme l'explique Pierre Jeanneret dans son livre *Popistes*, après les travaux pionniers de quelques historiens suisses et sous l'influence de l'historiographie française, apparaît au cours des années 1960 un intérêt marqué pour l'histoire sociale et ouvrière en Suisse romande. C'est ainsi qu'est créé le *Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier en Suisse*, en 1968, qui marquera la discipline et auquel François participe. Il est constitué, entre autres, d'Olivier Pavillon, de Marc Vuilleumier, de Pierre Hirsch, de Charles-André Udry, de Bernard Antenen, de Charles-F. Pochon et de Claude Cantini. On peut considérer ce groupe comme le prédécesseur de l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier (AEHMO) et ses principaux acteurs lanceront, après la disparition du groupe, plusieurs publications majeures pour la discipline et auxquelles participe François.

François Kohler consacre son mémoire de licence à *La genèse et les débuts du parti*

20 'La genèse et les débuts du parti socialiste dans le Jura bernois (1864-1922)', Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse), 1969, 251 ff + annexes. Un condensé est paru dans les 'Actes de la Société Jurassienne d'Émulation', 72, 1969, pp. 149-198 et un article plus complet a été publié quelques années plus tard : « Genèse et débuts du Parti socialiste jurassien (1864-1922) », 'Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier', no 5, 1988, p. 99-122.

socialiste dans le Jura bernois (1864-1922) présenté en 1969²⁰. Il est ensuite associé à plusieurs publications concernant l'histoire du mouvement ouvrier aux Cahiers Vilfredo Pareto et aux Éditions Grounauer. Parmi ces publications citons : *Socialisme et syndicalisme en Suisse : études historiques*²¹, publié en 1977 et la même année, publiée chez Grounauer, l'histoire de la grève générale de 1918²².

François Kohler publie l'un de ses livres majeur en 1979, *Le parti socialiste et la question jurassienne : 1947-1974*²³. Au-delà du sujet, c'est la qualité de l'analyse qu'il faut relever, notamment l'utilisation de méthodes issues des sciences sociales et des sciences politiques. À l'époque, par l'utilisation de ces méthodes, le livre renouvelle l'histoire politique. Son intérêt pour cette discipline le conduit aussi à rédiger plusieurs articles liés à la question jurassienne²⁴.

François Kohler publie ensuite deux ouvrages majeurs concernant l'histoire du mouvement ouvrier. Il s'agit en premier lieu de *L'histoire du syndicalisme dans la vallée de Delémont*²⁵, qui, au-delà du sujet indiqué dans le titre, est une histoire économique et sociale de la région. Aujourd'hui encore, près de 30 ans après sa publication, son ouvrage reste la référence majeure pour comprendre le développement économique régional. Cet essai constitue aussi un pas important vers les travaux suivants de François, notamment son intérêt pour l'histoire économique et l'industrialisation. Enfin, l'historien jurassien est sollicité par les Éditions Canevas pour l'édition scientifique des souvenirs d'un horloger boîtier actif au début du 20^e siècle, alors que le secteur s'industrialise²⁶. Ce texte, et l'analyse qu'il en propose, est une véritable immersion dans la vie quotidienne d'un ouvrier, que ce soit sa vie professionnelle, sociale, ou familiale. L'ouvrage est incontournable pour

21 François Kohler (introd. et édition), « Les souvenirs de Roger Boudrié, ouvrier horloger jurassien », in : 'Cahiers Vilfredo Pareto', Genève, Droz, t. 11, no 29, 1973, p. 127-188. Marc Vuilleumier (dir.), 'Socialisme et syndicalisme en Suisse : études historiques', Cahiers Vilfredo Pareto, no 42, Droz, Genève, 1977, dans lequel François Kohler publie : « 'Le Socialiste' premier organe du parti socialiste en Suisse romande (1891-1892) », p. 27-57.

22 Marc Vuilleumier, François Kohler, Eliane Ballif, Mauro Cerrutti, Bernard Chevalley, 'La Grève générale de 1918 en Suisse', Genève, Éditions Grounauer, 1977, 257 p, dans lequel François Kohler publie : « La grève générale dans le Jura », p. 61-78.

23 François Kohler, *Le parti socialiste et la question jurassienne : 1947-1974*, Genève, Grounauer, 1979, 297 p.

24 François Kohler (éd.), « Deux épisodes de la question jurassienne (1947/1953) : le témoignage posthume de Georges Moeckli », in 'Actes de la Société jurassienne d'émulation', Porrentruy, 1997, p. 105-125.

25 François Kohler, *L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont : la section FTMH de Delémont et environs (de 1887 à nos jours)*, Delémont : FTMH Delémont et environs, 1987, 264 p.

26 Emile Blaser, 'Le trim' : souvenirs de Roger Boudrié, ouvrier horloger jurassien, Saint-Imier ; Dole : Canevas, 1993, Introduction, notes et édition François Kohler.

comprendre le processus d'industrialisation, le besoin de main-d'oeuvre de l'industrie, les grèves, les conflits, les processus de fabrication, l'introduction de nouvelles techniques, la sociabilité ouvrière et du petit patronat de l'horlogerie, la vie quotidienne des ouvriers et de leur famille²⁷.

Après avoir traité de l'histoire du mouvement ouvrier et de l'histoire sociale, les travaux de François s'orientent vers l'histoire économique. Il fait paraître plusieurs textes, notamment une contribution à l'ouvrage collectif, *L'homme et le temps en Suisse*²⁸, puis il rédige une histoire de la coutellerie Wenger et l'histoire de l'entreprise de sa famille, la Fabrique de meubles jurassienne. Enfin, il écrit les introductions de plusieurs colloques en lien avec l'industrialisation du Jura publiées dans les *Actes de la Société jurassienne d'émulation*. Dans le domaine de l'histoire industrielle et économique, François a accumulé un important matériau – parfois publié dans de courts articles – en vue d'une future publication qui ne verra jamais le jour. Toutefois, grâce au savoir accumulé, il a pu aider et orienter de nombreux jeunes chercheurs, dont j'ai fait partie.

Les mandats d'historien indépendant et différentes sollicitations ont conduit François Kohler à s'intéresser à de nombreux domaines, tels que le patrimoine, la communauté juive de Delémont à laquelle il a consacré un livre, des historiques d'institutions²⁹, ainsi que l'histoire urbaine et l'anarchisme³⁰.

Enfin, on ne saurait parler des travaux de François Kohler sans mentionner les nombreuses contributions à des oeuvres collectives, telles que les dictionnaires et répertoires, outils de travail indispensables pour toute recherche. Il a participé à la rédaction de nombreux articles pour le dictionnaire *Le canton du Jura de A à Z* et pour le *Dictionnaire historique de la Suisse*, dont il a été le conseiller scientifique pour le Jura. Il a co-rédigé l'étude concernant la députation jurassienne au Grand Conseil bernois et a participé à la

27 Mentionnons encore l'article qu'il consacre à la vie ouvrière et au mouvement syndical de Delémont, dans le livre de Philippe Daucourt (dir.), *Delémont 1875-1975 : urbanisme et habitat*, Neuchâtel : Ed. Delibreo, 2010.

28 François Kohler, « L'horlogerie dans le Jura bernois et le canton du Jura », in 'Barrelet Jean-Marc (dir.), *L'homme et le temps en Suisse, 1291-1991*', La Chaux-de-Fonds : Institut L'Homme et le temps, 1991, p. 135-142.

29 François Kohler et Claude Hauser, « L'Emulation dans quelques-unes de ses oeuvres (1947-1997) », in 'Actes de la Société jurassienne d'émulation', Porrentruy, 1997, p. 13-63. Bernard BEDAT (dir.), avec la col. de Jean-Claude Crevoisier, André Mazzarini, François Kohler et al., 'Transjurane A16, une route à suivre...', Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation, République et Canton du Jura, 1998. François Kohler, 'Hôtel de Ville de Delémont, 250 ans : un témoin de plusieurs histoires', Delémont, Municipalité de Delémont, 1996. Pierre MONTAVON (photos), François KOHLER (textes), 'Regards sur ma ville : Delémont', Neuchâtel, Ed. Delibreo, 2009.

30 François Kohler « Le conflit de Saint-Imier et la répression anti-anarchiste (1893-1894) », in 'Actes de la Société jurassienne d'émulation', Porrentruy, 1972, p. 380-385.

rédaction de la table des *Actes de la société jurassienne d'émulation*.

Pour le canton du Jura, François a joué un rôle pivot de passeur et d'intermédiaire. Très intéressé par les nouvelles orientations historiques et les débats scientifiques, il a régulièrement rédigé des articles qui expliquaient ces évolutions et débats, que ce soit la question de la Suisse et de la Seconde guerre mondiale ou les nouvelles tendances d'histoire culturelle et sociale³¹. Bien que vivant dans un canton sans université, François s'est toujours tenu au courant des nouvelles tendances historiographiques et savait mieux que quiconque intégrer ces méthodes et théories à ses travaux sans pour autant jargonner ou ennuyer les lecteurs. Ses textes étaient toujours clairs, bien écrits et précis, ils intégraient méthodes et théories, sans que le lecteur ne s'en rende compte. Lire ses textes est toujours un grand bonheur.

François Kohler a été membre fondateur de plusieurs associations qui ont joué un rôle majeur dans l'histoire jurassienne et romande. Il faut en premier lieu citer la création du Cercle d'études historique (CEH) de la Société jurassienne d'émulation. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, plusieurs étudiants et assistants jurassiens en histoire des universités romandes émettent le constat qu'il est nécessaire de disposer d'une association jurassienne d'histoire. Ils souhaitent rompre avec les travaux menés jusque-là par une génération d'amateurs issus de la bourgeoisie jurassienne, notaire ou médecin, pasteur ou curé. Jusqu'à cette époque, la Société jurassienne d'Émulation (SJE) avait joué un rôle important dans la diffusion de l'histoire, mais les nouvelles méthodes – inspirées de l'école des annales – qui avaient touchées ces jeunes historiens, n'étaient pas encore entrées dans les cénacles de la SJE et ils n'y trouvaient pas leur place. Face au risque de scission, il est décidé de créer un cercle historique, indépendant dans ses activités, mais en lien avec la SJE, ce qui à terme sauvera probablement la SJE d'un lent déclin, puisqu'elle créera des cercles dans d'autres domaines. Dès sa fondation en 1970, le Cercle lance plusieurs grands chantiers pour l'histoire jurassienne dans lesquels François Kohler a joué un rôle majeur et où il est associé à Bernard Prongué, Marcel Rérat et André Bandelier.

Parmi les projets réalisés par le CEH, il faut citer la *Bibliographie jurassienne*, la *Nouvelle histoire du Jura*, des colloques réguliers –qui ont marqué l'historiographie jurassienne

31 François Kohler, « Enjeux historiques et politiques de la relecture de notre passé », in: 'Actes de la Société jurassienne d'émulation', Porrentruy, no 101, 1998, p. 269-288 ; François KOHLER, « Le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale : introduction », in: 'Actes de la Société jurassienne d'émulation', Porrentruy, no 101, 1998, p. 267-268 ; François KOHLER, « Faire de l'histoire dans le Jura », in: 'Lettre d'information, Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation', no 10, avril 1995, p. 1. François KOHLER, « Pour une "nouvelle histoire locale" », in: 'Lettre d'information, Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation', no 3, décembre 1992, p. 5-7.

– et le lancement de la *Lettre d'information du CEH*. François a été, en tant que secrétaire de rédaction, la cheville ouvrière de la *Nouvelle histoire du Jura*, pour laquelle il a fourni un travail intelligent et minutieux, cela en plus des parties qu'il a rédigées. Il a aussi été un rédacteur assidu de la *Lettre d'information du CEH* et les nombreux articles qu'il a publiés témoignent de son intérêt pour l'histoire ouvrière, l'histoire sociale, l'histoire économique, l'histoire politique et l'histoire culturelle.

Resté membre plus de 28 ans du comité du CEH, il a joué un rôle important de pont entre les générations. Il a su recruter de jeunes membres et leur confier des responsabilités. On peut citer Claude Hauser et Pierre-Yves Donzé.

François Kohler a été un des créateurs du Centre jurassien d'archives et de recherches (CEJARE), institution devenue incontournable pour l'histoire économique et sociale de l'Arc jurassien. Alors que nous étions quelques jeunes chercheurs à avoir remarqué le besoin de récolter les archives économiques, en particulier celles des entreprises, nous avons lancé le projet d'une association. Sans le soutien indéfectible de François et sans sa notoriété, le projet n'aurait certainement pas abouti ou alors pas rencontré le développement rapide qu'il a connu.

Enfin, François Kohler s'est beaucoup intéressé à la généalogie. Il a été membre fondateur du Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle en 1989 et son président de 1997 à 2016. François a rédigé de nombreux articles pour *Généalogie jurassienne*, et a donné de nombreux cours pour former des amateurs à la généalogie. Son intérêt pour la généalogie allait au-delà de la création d'arbres généalogiques. Les articles de François dans ce domaine étaient de véritables histoires sociales, culturelles et économiques de familles.

François a été un membre assidu de la Société jurassienne d'émulation, membre notamment de sa commission des publications. Relecteur attentif, tant sur le plan des idées, de l'organisation des textes et des détails de langue, que sur les faits précis, il avait un œil attentif, aiguisé et intelligent.

On ne peut parler des travaux et des contributions de François Kohler sans parler de sa personne et de son rôle déterminant dans de nombreuses vocations historiennes. En voulant évoquer sa mémoire, le premier mot qui me vient à l'esprit est bienveillance. François était bienveillant à l'égard de toutes et tous, quel que soit l'âge ou la fonction, il était curieux des autres, attentif et à l'écoute.

Sa capacité d'écoute était productive, car il savait mettre à profit les silences et savait en jouer, comme l'explique Cyrille Gigandet dans ce magnifique « Merci François » de la *Lettre d'information du CEH*, numéro 18 : « (...) François ne m'a jamais semblé pressé, à plus forte raison stressé, ce qui en soi est déjà énervant. Ensuite, il a l'art (c'en est un !), de ménager les silences, les temps morts comme pour laisser au temps le temps de s'écouler,

sans raison apparente. Ainsi au téléphone... je me suis surpris souvent, alors que c'était – depuis longtemps – à lui de parler, de dire quelque chose, n'importe quoi, à m'assurer qu'il était bien là, qu'il écoutait. François Kohler est le seul être au monde que je connaisse qui vous téléphone comme si vous étiez assis à côté de lui. Aussi continue-t-il à incarner pour moi la force tranquille (...). Car il ne faut pas non plus s'y tromper. Si cette lenteur un peu monotone, énervante parfois, est certainement le reflet de sa nature, il sait aussi admirablement en jouer pour présenter les choses à sa manière, arrondir les angles d'une possible opposition, éviter l'obstacle d'un éventuel refus et, finalement, emporter la décision. Cette hâte à ne pas aller trop vite en besogne cache dans le fond un esprit vif, une intelligence à l'affût, prête à bondir, et peut-être bien aussi un peu de ruse».

Il faut aussi évoquer les nombreux et importants travaux bénévoles qu'il effectuait, notamment les relectures de textes pour un grand nombre de personnes. Des heures consacrées aux autres, certainement au détriment de ses propres travaux.

Ses travaux ont été récompensés par plusieurs prix, la Société jurassienne d'émulation lui a attribué en 1991 son prix Histoire et l'a nommé membre d'honneur.

Comme écrit dans l'hommage rendu à François dans *Le Quotidien jurassien*³², «en compagnon de route de la gauche politique et syndicale, il émettait un avis argumenté sur l'actualité locale, régionale voire internationale. Il tirait ses informations d'une lecture régulière de la presse francophone bien sûr, mais aussi germanophone et anglophone». François ne s'était pas engagé directement en politique par des mandats, mais il a été membre de 1964 à 1975 du parti socialiste et il a siégé dans plusieurs commissions publiques, notamment pour les questions d'urbanisme de la ville de Delémont.

Je ne saurais terminer cet hommage sans évoquer le rôle de François dans ma vie d'historien et de d'éditeur. François a été pour moi un relecteur régulier de mes textes et m'a évité de nombreuses erreurs et imprécisions. Il m'a introduit dans le cercle des historiens jurassiens et m'a, avec d'autres, confié des responsabilités qui m'ont permis d'initier plusieurs projets, tels que le *Dictionnaire du Jura* (→ diju.ch), *l'Atlas historique du Jura* et le CEJARE. Mais, je lui dois surtout une partie de ma vocation d'éditeur. C'est à lui et aux activités éditoriales du CEH que je dois la découverte de l'édition, car, alors que j'étais encore étudiant, j'ai suivi le projet éditorial du CEH et j'ai compris que l'édition était non seulement passionnante et réalisable avec des moyens modestes mais que je pouvais moi aussi devenir éditeur. Merci François.

32 Le 'Quotidien Jurassien' du 30.09.2017, l'hommage rend compte des multiples facettes et intérêts de François.

Le bureau du CEH

Marion Burkhardt

marion.burkhardt@bluewin.ch

Clément Crevoisier

clement.crevoisier@gmail.com

Matthieu Gillabert

matthieu.gillabert@unifr.ch

Lucie Hubleur

lucie.hubleur@gmail.com

Lionel Jeannerat

lioneljeannerat@yahoo.fr

Christophe Koller

christophe.koller@eseha.ch

Antoine Vuilleumier

antoine.vuilleumier@unine.ch

Le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation publie régulièrement une Lettre d'information visant à rendre compte de l'actualité de la recherche historique concernant le Jura. Vous trouverez les anciens numéros ainsi que les consignes de rédaction sur le site: www.sje.ch.

Les Lettres d'information peuvent être commandées au secrétariat de la SJE:

8, rue du Gravier,
2900 Porrentruy
info@sje.ch
www.sje.ch
032 466 92 57